



TABLE RONDE POUR LA MAURITANIE

La stabilité et le développement de la Mauritanie :

Un impératif pour la sécurité régionale et internationale

Version définitive du 31 mai 2010

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	3
DONNÉES ET INDICATEURS GENERAUX	4
CONTEXTE	7
PARTIE I : ASPECTS GÉOSTRATÉGIQUES	10
1. Introduction.....	10
2. La mauritanie : caractérisation d'une géopolitique	10
3. Face à ces défis majeurs, que faire ?	12
PARTIE II : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	17
1. Introduction.....	17
2. mise en œuvre du CSLP : Bilan et contraintes	18
3. Les orientations stratégiques	25
PARTIE III : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC	42
1. Introduction.....	42
2. Montant global du Programme d'Investissement Public.....	43
3. Analyse sectorielle	45
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	47
SITUATION ECONOMIQUE.....	50
1. Introduction.....	50
2. Développements économiques (2006-2009).....	50
3. Prévisions pour l'année 2010	56
4. Perspectives macroéconomiques 2011-2015	57
5. Conclusion	60
ETAT DE REALISATION DES OMD	62
1. Introduction.....	62
2. L'Analyse du contexte global	62
3. L'évolution des indicateurs par objectif.....	63
4. Les perspectives	66
NOTE SUR LE RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS	71
1. Contexte général	71
2. Création de l'ANAIIR et bilan de l'Opération Rapatriement des Réfugiés :	71
3. Identification et Analyse des besoins	73
4. Nécessité de suivi et élaboration d'un Programme d'Appui à l'Insertion des Rapatriés et au Développement Local (PIDL)	75
ETAT DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS.....	78
ETAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CSLP III	84
1. Préambule:	84
2. Leçons tirées des deux précédents CSLP	84
3. Déroulement du processus de revision et elaboration de son 3 ^{ème} plan d'actions 2011-2015 :.....	85
4. Elaboration du CSLP III	86
ETAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CDMTG (2011-2013).....	89
1. Introduction.....	89
2. Cadre conceptuel.....	89
3. Dispositif institutionnel	90
4. Calendrier prévisionnel	90

MESSAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Notre pays fait aujourd'hui face à de nombreux défis, cependant, notre volonté et notre détermination à les relever sont immenses. De la capacité que nous aurons à trouver ensemble des solutions à ces défis dépendra l'avenir de notre démocratie.

Notre peuple place en nous un immense espoir que nous ne pouvons pas nous permettre de décevoir. Le temps est donc venu d'accomplir les transformations nécessaires pour permettre à notre pays de rompre définitivement avec le sous-développement.

Ces transformations passent par la réalisation d'un développement économique et social durable dans le cadre d'une économie ouverte et diversifiée. Convaincu, qu'un tel développement n'est possible que par la conjugaison des efforts de tous, j'appelle toutes les forces vives de la nation à prendre part à cette œuvre de reconstruction.

Les importantes ressources de notre pays et les efforts appréciables que nos partenaires nous consentent seront désormais utilisés pour bâtir une nation où tous les citoyens, sans discrimination aucune, seront au cœur de l'action publique.

Je voudrais dire à mes compatriotes que nous devons compter, d'abord, sur nous-mêmes, définir nos objectifs et arrêter les stratégies qui nous permettront de les atteindre. Cette étape franchie, nous devons, sans complexe, nous tourner vers nos amis, frères et partenaires au développement pour leur demander de nous appuyer techniquement et financièrement pour parvenir, selon la voie que nous nous sommes définie, à nos fins.

La lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'unité nationale, l'approfondissement de notre démocratie, l'amélioration de la compétitivité de notre économie, la répartition équitable de la richesse produite, le développement des infrastructures de soutien à la croissance, la réforme de notre système éducatif, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont au cœur du programme économique et social qui a reçu l'adhésion de la majorité des Mauritaniens et que je m'engage à réaliser avec l'appui de toute la communauté nationale et le soutien de nos partenaires au développement.

Ce programme dont les orientations stratégiques sont présentées ici constituera l'ossature du troisième plan d'action du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui, une fois validé, sera le cadre de référence pour notre action au cours des cinq prochaines années.

Mohamed Ould Abdel Aziz
Président de la République Islamique de Mauritanie

DONNEES ET INDICATEURS GENERAUX

Tableau n°1 : Données économiques et financières

Indicateurs	2010	2015
DONNEES DE BASE		
Population (millions d'hab)	3,3	3,6
Superficie (km ²)	1 030 700	1 030 700
Densité	3,2 hab/km ²	3,5 hab/km ²
PIB/hab (\$)	1 036	1 365
DONNEES ECONOMIQUES		
PIB nominal (milliards de MRO)	896	1215,3
Taux de croissance du PIB réel	4,60%	5,5% ²
Taux de pression fiscale	14,80%	16,10%
Dépenses et prêts nets (en % du PIB HP)	32%	28%
Déficit budgétaire hors dons et hors pétrole en (% du PIB HP)	9,60%	5,6% ²
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-11,90%	-8,90%
Réserves en mois d'importation	2,5	3,6 ²
Taux d'inflation moyen annuel	4,80%	5% ²

² Moyenne 2011-2015

Sources : Autorités mauritaniennes, FMI

Tableau n°2 : Données socio-démographiques

Indicateurs sociaux et démographiques	Situation de Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Périodicité	Cible OMD/2015	Sources et informations
INDICATEUR DE PAUVRETE					
Incidence de la pauvreté (OMD)	46,70%	42%	4 ans	28,30%	EPCV
Proportion de ménages habitant dans un logement précaire (OMD)	33%	32,50%	4 ans		EPCV
Proportion des ménages propriétaires de leur logement (en milieu urbain)	53,8	52,60%	4 ans		EPCV
EDUCATION					
Taux net de scolarisation dans le primaire (Filles/Garçons) (OMD)	40,20%	71,60%	Annuel	100%	MEN
Taux brut de scolarisation dans le primaire (OMD)	95,10%	95,50%	Annuel	100%	MEN
Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)	42,50%	38,50%			RGPH
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	78% (2003)	78% (2007)			RGPH
SANTE					
Taux de mortalité infantile (OMD)	87 ‰ (2004)	77 ‰ (2007)		45 ‰	EDS / MICS
Taux de mortalité infanto-juvénile (OMD)	135 ‰ (2004)	122 ‰ (2007)			EDS / MICS
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000) (OMD)	747 (2004)	686 (2007)		232 décès pour 100 000 naissances vivantes	SNIS/MS
EAU ET ASSAINISSEMENT					
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (urbain & rural) (OMD)	52%	58,30%	4 ans	36,50%	EPCV
Taux de raccordement au réseau d'eau en milieu urbain et rural (taux de desserte)	18,50%	20,70%	4 ans		EPCV
Proportion de ménage ayant accès à un système d'assainissement amélioré (OMD)	37,20%	38% (2007)	4 ans		EPCV MICS 2007
PROTECTION SOCIALE					
Taux de couverture par les centres de santé dans un rayon de 5Km pour les extrêmement pauvres	40,6% (2004)		Annuelle		EPCV
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (OMD)	4% (2004)	18% (2008)	4 ans		PARLEMENT



CONTEXTE

Mai 2010

CONTEXTE

La Mauritanie organise, avec l'appui de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement, les 22 et 23 Juin 2010 à Bruxelles, une Table Ronde de ses partenaires au développement. Dans le cadre de la préparation technique des documents, le pays a également bénéficié de l'assistance de l'ensemble des partenaires dont le FMI.

Cette initiative est consécutive à la normalisation de la vie constitutionnelle marquée par l'élection, le 18 Juillet 2009, du Président de la République sur la base d'un programme qui a recueilli l'adhésion de la majorité des Mauritaniens et dont l'ambition majeure est de permettre à la Mauritanie de faire face aux défis d'ordre économique, social et sécuritaire auxquels elle est confrontée. Le CSLP III, en cours de préparation, s'attèlera dans son plan d'actions 2011-2015 à concrétiser, dans son ensemble, cette ambition nouvelle.

Ce programme accorde une place importante à la bonne gouvernance. A cet effet, les mesures d'assainissement et de rationalisation déjà prises et l'adoption très prochaine d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption traduisent la volonté des nouvelles autorités de lutter contre la gabegie et faire émerger une gestion assainie et responsable des deniers publics pour une amélioration équitable du bien-être de chacun des citoyens.

La Mauritanie, peuplée d'environ 3 millions d'habitants pour une superficie de 1.037 Million de km², se situe dans une région essentiellement désertique et a besoin de soutiens significatifs et continus de la Communauté Internationale pour faire face aux énormes problèmes environnementaux et aux risques sécuritaires.

En effet, de graves menaces liées au trafic de drogue, au terrorisme jihadiste et à l'immigration clandestine sont en train de transformer le visage géopolitique de la Mauritanie.

C'est dans ce contexte que la Mauritanie a élaboré un ambitieux programme triennal (2010-2012) de réformes macro économiques et structurelles qui a bénéficié de l'appui du FMI dans le cadre de la Facilité de Crédit Elargi (FCE) du FMI pour un montant de 118,1 millions d'USD approuvé par le Conseil d'Administration le 15 mars 2010. Ce programme, qui a pour objectif principal de jeter les bases d'une croissance forte et durable, accorde une place importante à la réduction de la pauvreté.

L'organisation de cette Table Ronde constituera une occasion pour évaluer avec nos partenaires, le chemin parcouru depuis le Groupe Consultatif de décembre 2007 et permettra de prendre en compte les changements intervenus au plan national et international pour mobiliser nos partenaires au développement autour des projets prioritaires du Gouvernement. Le portefeuille de projets présenté lors de cette Table Ronde découle du programme économique et social du Président de la République et couvre la période 2011-2013. Il s'articule autour des secteurs structurants des infrastructures (ports, aéroports et routes), des secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche...) de l'énergie ainsi que des secteurs sociaux (éducation, santé...).

C'est ainsi que le portefeuille global présenté est **de 4,28 milliards US dont 1,46 milliards USD** soit 34% sont acquis et 2,82 milliards USD soit 66% à rechercher. Les types de financements sont soit des prêts à des conditions concessionnelles, soit des dons ou des quasi-dons. D'autres voies de financement des investissements seront explorées en vue d'impliquer, davantage le secteur privé sous forme de Partenariat Public Privé (PPP) dans la réalisation de grands projets initiés par l'Etat.

Les objectifs de cette Table Ronde sont comme suit :

- Présenter les grandes orientations stratégiques du Gouvernement et son programme d'investissement public ;
- Faire le point sur les actions menées en termes de bonne gouvernance et les perspectives futures ;
- Faire le point sur l'état de la mise en œuvre des engagements du Groupe Consultatif de 2007;
- Mobiliser les partenaires au développement pour contribuer au financement du programme d'investissement public du Gouvernement.
- Présenter au secteur privé les opportunités d'investissement dans les secteurs porteurs en Mauritanie.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement Mauritanien souhaite la participation active de l'ensemble de ses partenaires (institutions, pays amis et investisseurs) à la réussite de cette Table Ronde à laquelle il attache une importance capitale.



PARTIE 1:

ASPECTS GEOSTRATEGIQUES

**Face aux menaces liées au trafic de drogue, au
terrorisme jihadiste et l'immigration clandestine :
Nécessité d'une coopération régionale et internationale
renforcée**

Mai 2010

ASPECTS GEOSTRATEGIQUES

1. INTRODUCTION

La Mauritanie est en train d'être projetée sous les feux de l'actualité après l'apparition en simultané sur son territoire de menaces graves et inédites liées au trafic de drogue, au terrorisme jihadiste et à l'immigration clandestine. On assiste, désormais, à une réactivation des circulations sahariennes. Non plus à travers le commerce caravanier mais à travers l'irruption des trafics illégaux du crime organisé. Ces réseaux tentent de faire de ces immensités désertiques difficilement contrôlables un refuge et une zone de transit pour leurs trafics de tout genre en direction du Maghreb et l'Europe. Sous nos yeux, une nouvelle donne géopolitique est en train de prendre rapidement forme. Cette récurrence d'un Sahara animé pourrait restituer au pays son rôle de passerelle active entre la région méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne. Cette fois-ci, possible passerelle-poudrière, si l'on ne prend pas les précautions nécessaires pour contenir ces dérives en gestation.

Ces graves défis sont en train de transformer le visage géopolitique du pays. Nouveau visage auquel la coopération internationale doit s'adapter en passant d'une logique d'aide à une logique d'entraide. Il va de soi que cet effort est d'abord militaire et sécuritaire, plus fondamentalement, il est politique et économique. Simultanément il doit être national et international.

2. LA MAURITANIE : CARACTERISATION D'UNE GEOPOLITIQUE

a. Une position géographique confrontée à des menaces inédites

Avec un flanc européen situé à 800 km de ces côtes, un voisinage immédiat avec la façade méditerranéenne à travers le Maghreb, et un arrimage à l'Afrique de l'Ouest conjugués avec une position Atlantique centrale, la Mauritanie constitue un véritable carrefour de routes commerciales terrestres et maritimes et un espace de contact entre ces trois espaces stratégiques. L'axe routier qui relie désormais le pays au Maroc et au-delà à l'Europe et les milliers de véhicules qui le sillonnent en provenance ou en partance vers le Sénégal, le Mali et au-delà vers l'Afrique subsaharienne illustrent davantage cette position médiane.

A cause justement de cette double appartenance au Nord et au Sud, certains spécialistes, parlant de la Mauritanie évoquent un pays à la double marginalité ; A la marge du Monde arabe, puisque situé à son extrémité sud, à la marge de l'Afrique de l'Ouest, puisqu'à son extrémité Nord. D'autres préfèrent parler d'un pays trait-d'union entre l'Afrique noire et l'Afrique Blanche. Mais quoi qu'on dise, il est évident que cette position géographique privilégiée prédispose ce pays tout à la fois à être ou un vecteur de concorde et de brassage ou un espace de discorde et de choc.

La Mauritanie c'est aussi cet immense espace désertique quasiment inhabité et sous administré qui prolonge la bande nord sahélienne et le Sahara du sud maghrébin.

Cette position géographique exceptionnelle qu'on vient de décrire brièvement est en train de remodeler la géopolitique du pays pour en faire une première ligne dans le combat qui

oppose désormais tout l'espace euro-méditerranéen et sahélien aux menaces terroristes émergentes :

- Le terrorisme jihadistes, cherchant à transformer les espaces sahariens de la Mauritanie, du Mali et de l'Algérie en refuge et en base arrière.
- Les réseaux de passeurs d'immigrés clandestins exploitant la tragédie de milliers de jeunes africains tentés par le mirage du marché de l'emploi européen. A ce sujet on se rappelle ces dizaines d'embarcations de fortunes arraisonnées par la marine espagnole au cours de leurs tentatives de débarquer des centaines de clandestins sur les côtes canariennes. On se rappelle aussi les grands efforts déployés par la Mauritanie pour contenir cet exode (surveillance des frontières, hébergement, refoulement etc.)
- Les narcotrafiants à leur tour, œuvrant activement à faire de cette zone un espace de transit pour leurs cargaisons de stupéfiants, sans oublier la multiplication des trafics illégaux d'armes, de cigarettes et de véhicules.

b. Un potentiel économique jusqu'ici à l'abri de convoitises internationales significatives

Cette position géographique importante se double d'une richesse en ressources naturelles et minière diversifiées.

Avec le fleuve Sénégal, le pays dispose d'un important potentiel de terres irrigables dont la mise en valeur a commencé depuis la fin des grands barrages réalisés dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). La Mauritanie est aussi un important pays d'élevage, ce sous-secteur garantit déjà l'autosuffisance du pays en viandes rouges.

En matière de ressources halieutiques, les côtes mauritaniennes sont réputées être parmi les plus poissonneuses du monde. La filière pêche industrielle exporte annuellement 800.000 tonnes de poissons. La pêche artisanale assure quant à elle une production de 80 000 tonnes /an.

La Mauritanie possède aussi d'importantes ressources minières ; Le secteur minier dispose d'énormes potentialités. Avec 11 millions de tonnes exportées en 2008, le pays est le deuxième exportateur du minerai de fer d'Afrique.

Sur le plan énergétique, la Mauritanie est devenue un timide producteur de pétrole ; mais d'ores et déjà, le stade auquel sont parvenues les recherches actuelles laisse croire que les perspectives pétrolières du pays sont prometteuses.

Sur le plan géopolitique, ce potentiel d'opportunité, quoi qu'important, n'a pas encore attisé de convoitises internationales significatives. Les virtualités conflictuelles liées à la géographie économique demeurent de peu d'effets dans la définition de la nouvelle donne du pays. Jusqu'à présent, l'exploration et l'exploitation de ces ressources n'ont pas suffisamment d'importance pour aller crescendo alimenter des rivalités internationales ouvertes autour des concessions et des parts de marché comme cela se passent dans de nombreux pays africains.

c. Un pays sous peuplé à structure de population plurielle

La Mauritanie avec plus d'un million de KM² et une population d'environ trois (3) Millions d'habitants demeure un pays sous peuplé. Ce qui pose de sérieux problèmes de géopolitique interne à l'État : Contrôle des frontières, relais administratifs, aménagement du territoire, allocations des ressources, industrialisation, etc.

Compte tenu du faible niveau d'identification au jeune État nation proclamé en 1960, du manque d'enracinement d'une culture citoyenne qui deviendrait le creuset propice à l'émergence d'un contrat social fédérateur, la diversité ethnique continue de temps à autre d'alimenter des poussées particularistes la plupart du temps instrumentalisées par des mouvements politiques minoritaires dans le cadre de leurs stratégies de pouvoir.

À ce sujet, il ya lieu de faire remarquer toutefois que l'homogénéité religieuse du pays et son appartenance à un Islam modéré ont joué un rôle déterminant dans la résistance du jeune édifice national face à ces tentatives de déstabilisation. Cette unité religieuse explique probablement aussi la raréfaction de ce genre de soubresauts tout au long des cinquante dernières années. Cet impact remarquable apparaît nettement encore si on le restitue dans une perspective comparative avec certains espaces africains et d'ailleurs qui furent, malheureusement, ravagés par ce genre de luttes et d'affrontements ethniques.

3. FACE A CES DÉFIS MAJEURS, QUE FAIRE ?

On vient de voir que le potentiel économique du pays demeure à l'abri de la lutte d'influence entre les grandes puissances, que les virtualités conflictuelles liées à l'importante position géographique du pays s'actualisent de plus en plus et que la complexité de la structure de la population inquiète de temps à autre.

Ce constat soulève deux questions fondamentales : que fait la Mauritanie pour contenir ou pour prévenir ces défis géopolitiques ? Que doit faire la communauté internationale pour l'épauler dans cet engagement qui devient en définitive par certains de ses aspects, une sorte de mobilisation par procuration pour la défense de tout l'espace euro- Méditerranéen et Sahélien ?

a. Un effort national résolument tourné vers l'avenir

La consolidation de l'unité nationale, le pari sur le développement économique et social et la démocratisation politique conjuguée avec une coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique constituent les principaux piliers de la stratégie nationale visant à résister face à ces différents défis.

b. Une unité nationale en consolidation

La secousse induite par les évènements de 89-90 a fini par convaincre la grande majorité des élites du pays de la nécessité d'œuvrer sincèrement en faveur de l'unité nationale.

Sur ce plan, on constate la fin de l'opération menée par le gouvernement mauritanien en collaboration avec le HCR et qui a permis le retour des réfugiés mauritaniens installés au Sénégal et au Mali suite aux douloureux événements enclenchés en 1989. Ce processus de rapatriement volontaire a été engagé en janvier 2008 à l'issue de l'accord tripartite conclu

entre la Mauritanie, le Sénégal et le HCR. À cet effet, il a été créé en 2008, une Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIR). Ce retour auquel ont été associées les organisations des réfugiés comme celles des Droits de l'Homme, a été bouclé le 31 décembre 2009 avec plus de 19000 rapatriés. Grâce à la volonté affirmée par les hautes autorités de l'État, des résultats appréciables ont été atteints dans ce domaine. Si l'opération de rapatriement est jugée globalement réussie, celle de l'insertion socioéconomique de ces populations reste plus complexe à cause des grands moyens financiers qu'elle exige. Pour autant le pays n'a pas attendu.

Cet engagement en faveur de l'unité nationale ressort aussi à travers la visite hautement symbolique du Président de la République au sud du pays, visite au cours de laquelle, ce dernier a affirmé la ferme volonté de l'État de résoudre tous les dossiers relatifs aux droits de l'homme, à travers une démarche qui conjugue à la fois justice et unité nationale.

Dans le droit fil de ce souci de consolidation de l'unité nationale, la Mauritanie s'est engagée dans un ambitieux programme visant à atteindre les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits et des libertés, et de consolidation de l'État de droit, telles que formulées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, notamment en son axe IV, relatif à la bonne gouvernance.

Les programmes mis en œuvre dans ce domaine visent à permettre au pays de mieux répondre aux exigences des conventions internationales, en particulier celles relatives à la protection des droits de l'Homme (non-discrimination, éradication de l'esclavage). Les efforts entrepris en ce sens se focalisent sur le renforcement du dialogue, eu égard à son impact décisif sur la consolidation de la paix à travers la mise en place de cadres de concertation et de mécanismes de gestion des conflits aux niveaux national et local. Ils visent également à stimuler un changement des mentalités, contribuant au développement de la confiance dans l'État, garant de la cohésion nationale.

Sur le plan général de la recherche de la stabilité politique, la Mauritanie se tourne résolument vers l'avenir. La normalisation politique a permis l'instauration d'un climat propice à l'enracinement des valeurs démocratiques. Actuellement, la Mauritanie est l'un des rares pays du tiers monde où la presse y est libre. Les partis politiques et les syndicats travaillent et militent au grand jour.

Ce consensus national retrouvé, conjugué avec une solidarité et une mobilisation internationales agissantes a garanti un climat serein aux dernières élections présidentielles qui de l'avis de la majorité des observateurs nationaux et internationaux furent des élections transparentes. Ce qui a finalement permis au pays de revenir à l'ordre constitutionnel, retour synonyme d'une scène nationale apaisée, à nouveau théâtre de tensions politiques réduites aux minimums classiques du tiraillement majorité – opposition comme cela se passe dans toute démocratie.

c. Une sécurité nationale prioritaire

Parallèlement à la consolidation de l'unité nationale du pays, la Mauritanie se mobilise pour affronter les menaces inédites déjà évoquées. Ce combat se déroule simultanément sur plusieurs fronts :

Le renforcement des moyens et des compétences de notre armée nationale et de nos forces de sécurité. Malgré ses moyens limités, la Mauritanie est en train de moderniser et de

professionnaliser ses unités de manière à pouvoir s'adapter aux nouveaux enjeux. Le développement de nos capacités en matière de renseignement accompagne aussi cet effort militaire.

Sur le plan culturel et idéologique, le pays vient d'engager une série d'efforts destinés à démystifier et à contredire l'idéologie jihadiste à travers l'organisation de colloques, de séminaires et de programmes de sensibilisation.

Partant du principe que la stabilité politique est avant tout une affaire de développement économique, visant entre autres priorités la promotion de la croissance économique durable créatrice d'emplois et réductrice de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations notamment des plus démunies, la diversification de l'économie, l'instauration d'un environnement favorable à l'investissement privé national et international, le développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté, le gouvernement a lancé d'importants chantiers dans ce domaine au lendemain de son investiture. Ces efforts s'accompagnent d'une série de réformes institutionnelles visant à instaurer une bonne gouvernance. Dans ce cadre, il importe de rappeler aussi la nouvelle approche du pays en matière de lutte contre la corruption, approche qui consacre le respect de la chose publique et la fin de l'impunité.

L'autre front de ce théâtre d'actions reste la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre les réseaux criminels. Le pays coopère étroitement, tout à la fois, avec les pays frontaliers ainsi qu'avec l'Union européenne et les États-Unis en vue de faire face ensemble. Cette coopération embrasse tous les aspects qu'ils soient de l'ordre de la documentation et du renseignement ou en matière de coordination militaire, d'appui logistique et de formation.

d. La solidarité internationale : passer de la notion de l'aide à celle d'entraide

Face à tous ces défis et particulièrement face aux tentatives du terrorisme international, visant à transformer le pays, en un refuge d'où il peut sévir en toute impunité, la Mauritanie invite tous ses amis et ses partenaires au développement à la rejoindre, en vue de renforcer et de compléter son effort propre.

Dans le langage ordinaire, la communauté internationale doit aider la Mauritanie. Dans le langage de la nouvelle donne géopolitique, La Mauritanie et la Communauté internationale doivent s'entraider. À ce sujet, il ya lieu de revenir justement à cette nouvelle réactivation des circulations sahariennes par le biais du terrorisme international en vue d'en déduire la nécessité pour l'aide internationale d'évoluer du cadre traditionnel de l'aide au développement vers une nouvelle approche centrée sur la défense des intérêts communs.

D'espace confronté au péril géopolitique de la fragilité structurelle, des jeunes États nation en gestation que ça soit par rapport aux risques de fractures ethno nationalistes ou par rapport à « des identités primordiales instrumentalisées dans les stratégies de pouvoir et des luttes de classement social », le nouveau visage géopolitique de la Mauritanie devient autre chose de plus fondamental. Le pays retrouve sa position charnière entre le Nord et le Sud à cause justement de cette réactivation des circulations sahariennes. Cette nouvelle donne géopolitique nous invite à reconsidérer les craintes habituellement liées à ce potentiel conflictuel qu'on vient d'évoquer pour se positionner cette fois-ci par rapport à ce nouveau statut de nœud géopolitique que devient le pays.

Jusqu'à récemment, ce sont nos problèmes internes ; notre sécheresse, nos inondations, nos réfugiés, notre pauvreté qui mobilisent l'aide internationale.

Avec l'irruption brutale du terrorisme, sur les marches nord de notre immense territoire et à cause des menaces que cela constitue à la fois pour notre sécurité nationale et pour celle de nos amis, on assiste à l'apparition d'une nouvelle donne stratégique bâtie sur l'enchevêtrement des intérêts nationaux et internationaux.

Dans le nouveau cas de figure, la stabilité de la Mauritanie fait partie intégrante de la stabilité de tout l'espace euro-méditerranéen et de celle du Sahel. Affirmer désormais que la sécurité du citoyen espagnol ou français se confond en partie avec celle du marocain, du mauritanien et du sénégalais n'est pas dénué de tout fondement. D'ailleurs, c'est cet enchevêtrement des intérêts qui constitue l'ossature philosophique du traité de Barcelone, traité qui reconnaît à la Mauritanie le statut de membre à part entière dans l'ensemble méditerranéen. Rappelons que ce traité jette les bases de cette nouvelle philosophie d'entraide à travers l'identification de trois types de partenariats stratégiques à savoir, le politico sécuritaire, qui définit un espace communautaire de paix et de stabilité, le partenariat économique-financier qui délimite une zone de prospérité partagée et le partenariat social, culturel et humain visant à développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles des différents membres. C'est en vertu de cette philosophie que la Mauritanie participe également au dialogue 5 plus 5 visant à renforcer le processus initié à Barcelone.

S'inscrivant dans cette nouvelle approche d'intégration régionale, la Mauritanie invite ses partenaires à saisir les opportunités qu'offrent ces différents cadres de coopération stratégique pour accompagner sa stratégie de développement à travers une coopération mutuellement bénéfique qui permette à tous de tirer profit de son grand potentiel de ressources naturelles et minières, de sa proximité géographique avec les principaux marchés et de son environnement institutionnel en voie de standardisation rapide.

En définitive, la Mauritanie les remercie pour le chemin que nous avons déjà accompli ensemble, elle les remercie d'avance pour ces nouvelles dispositions qu'elle appelle de ses vœux.



PARTIE II

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

**Vers la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance
et l'atteinte des OMDs**

Mai 2010

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. INTRODUCTION

Au terme d'une période de transition politique qui s'est étalée d'août 2008 à juillet 2009, la Mauritanie a renoué avec une situation de stabilité après l'élection de manière transparente d'un Président de la République le 18 juillet 2009. Cette évolution favorable de la situation politique a permis, entre autres, une reprise de la coopération avec les partenaires au développement dont la le FMI, la Banque Mondiale et l'Union européenne.

Cette transition politique est intervenue dans un contexte difficile marqué par trois chocs exogènes frontaux : une crise alimentaire mondiale en 2008 suivie par la crise financière internationale en 2009, puis un ralentissement généralisé de l'activité économique mondiale. De plus, la transition espérée vers une économie pétrolière n'a pas eu lieu, la production du pétrole n'ayant pas été conforme aux prévisions, notamment celles avancées dans le CSLP II en 2006. Ces évènements exogènes ont démontré, une fois de plus, la grande vulnérabilité de l'économie mauritanienne face aux chocs extérieurs.

Devant ces défis multiples et en vue de remettre le pays sur la trajectoire d'une croissance soutenue, la Mauritanie, suite à l'achèvement de la période couverte par le deuxième plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP II) pour la période 2006-2010, s'attelle maintenant à sa révision et à l'élaboration d'un troisième plan d'action couvrant la période 2011-2015. Les nouvelles orientations stratégiques du troisième plan d'action CSLP qui couvrent la période 2011-2015 **seront inscrites dans les axes définis par le passé et qui restent pertinents. Ces axes sont (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.**

En attendant la finalisation du troisième plan d'action du CSLP, le gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, a préparé des notes thématiques sectorielles pour promouvoir un consensus sur les actions prioritaires dans les volets critiques. Ces travaux ont abouti à la réalisation d'un état des lieux dans chaque domaine, à l'identification des principaux défis et contraintes et à la définition des axes stratégiques à suivre au cours de la période 2011-2015.

Le présent document s'appuie sur les résultats des notes susmentionnées et sur les rapports issus des travaux des comités techniques sectoriels pour faire un bilan sommaire du deuxième plan d'action du CSLP et définir, pour l'essentiel des secteurs, une vision stratégique pour les cinq prochaines années. Cette vision sera affinée et traduite en plan d'action chiffré à l'issue de la préparation du troisième **plan d'action du CSLP d'ici la fin de l'année 2010.**

Le gouvernement, à travers cette note stratégique, entend affirmer son engagement à poursuivre les réformes en vue de promouvoir une croissance susceptible de réduire durablement la pauvreté.

Cette note abordera successivement et de manière succincte (I) le bilan des dernières années de mise en œuvre du CSLP dans le contexte particulier décrit précédemment (II), les grandes lignes de la stratégie à mettre en œuvre et enfin un portefeuille de projets prioritaires(III).

2. MISE EN ŒUVRE DU CSLP : BILAN ET CONTRAINTES

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), élaboré et adopté en 2001 par le Gouvernement suivant une approche participative, définit des objectifs de développement globaux à long terme, visant notamment la réalisation des principales cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Il constitue le document de référence de la politique économique et sociale du Gouvernement et accorde une place de choix à la lutte contre la pauvreté qui doit constituer une priorité dans toutes les stratégies de développement.

Le premier plan d'action du CSLP, qui a couvert la période 2001-2004, a permis d'enregistrer des résultats encourageants qui ont permis notamment à la Mauritanie d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2002 et de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure. Cependant, ces résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées dans ce plan d'action (croissance moyenne de 4,6 % pour des prévisions de 6 %, inflation non contenue, déficit budgétaire de 9,9 % du PIB, effondrement des réserves), en raison notamment de l'explosion des dépenses publiques en 2003 et 2004, financées par création monétaire.

Le deuxième plan d'action, pour la période 2006-2010, a été élaboré sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent. Ce plan d'action a fait l'objet du cinquième Groupe Consultatif pour la Mauritanie en décembre 2007, avec comme support un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2008-2010, d'un coût global de 1.261 milliard d'ouguiyas dont près de 93 % seront financés sur ressources propres. Il s'inscrit pleinement dans une optique d'accélération de l'atteinte des OMD.

a. Performances économiques récentes

L'orientation à la hausse de l'activité économique initialement attendue avec le début de l'exploitation du pétrole a été compromise et la croissance hors secteur pétrolier devrait se situer en dessous de la moyenne des dix dernières années. Ce faible résultat serait essentiellement attribuable aux contreperformances des secteurs de l'agriculture, des mines et du BTP. La production pétrolière a continué à reculer atteignant un niveau de 10.700 barils/jours en 2009, contre des prévisions initiales d'environ 41.000 barils/jours en début 2006. Aussi, la croissance globale du PIB devrait-elle se situer en 2009 à -1,1 %, alors qu'elle a été de près de 5 % en moyenne sur la période. Toutefois, sous l'effet conjugué des mesures prises pour atténuer la hausse des prix des produits de première nécessité et d'une conjoncture internationale marquée par la baisse des prix des produits de base, l'inflation n'a été que de 2,2 % en moyenne annuelle en 2009, soit un net ralentissement par rapport aux années précédentes.

Sur la période 2006-2009, le taux de croissance économique s'est établi en moyenne à 3,3 % hors pétrole et 3,8 % pétrole compris. Ceci est largement en deçà des prévisions du deuxième plan d'action du CSLP qui tablait sur une croissance de 10,7 % sur cette période.

En matière de finances publiques, le déficit budgétaire atteindrait 5,3 % du PIB en 2009. Ce déficit s'explique par le ralentissement de l'activité économique d'une part et les dépenses élevées de l'État au titre des efforts déployés en vue d'atténuer les effets de la hausse des prix des denrées de base de l'autre. Sur la période 2006-2009, ce déficit s'est établi à 5,6 % du PIB nominal hors pétrole.

Dans le domaine de la politique monétaire et de change, le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a été ramené de 12 % à 9 % en novembre 2009. Le processus de modernisation des instruments de gestion de la BCM est en cours d'exécution. Il vise à renforcer l'efficacité de la politique monétaire à travers le ciblage de la stabilité des prix et à assurer une plus grande indépendance de l'Institut d'émission. Concernant le système de change, des lois relatives aux statuts de la BCM, à l'activité bancaire et à la microfinance ont été adoptées. Des avancées significatives ont été réalisées sur le front de la modernisation des moyens de paiement.

b. Les contraintes de la mise en œuvre du CSLP

Le deuxième plan d'action du CSLP, bien qu'ayant reçu le soutien de la communauté internationale lors du groupe consultatif de 2007, n'a pas abouti aux résultats escomptés en raison, entre autres, de plusieurs chocs exogènes parmi lesquels on peut citer :

La crise économique et financière mondiale ajoutée aux changements politiques et les insuffisances en matière de capacité d'absorption ont eu des répercussions négatives sur le rythme de mise en œuvre du CSLP. Ainsi, la Mauritanie a été durement touchée par la crise alimentaire et pétrolière en 2008, puis par la crise financière et la récession mondiale en 2008-09. Les conséquences de ces chocs extérieurs ont été aggravées d'une part, par une baisse importante et inattendue de la production de pétrole et, d'autre part, par une crise politique intérieure qui a amené nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux à suspendre leurs contributions en termes d'aide au développement, compliquant les possibilités de réponse en termes de politiques économiques.

Crise pétrolière et alimentaire : les effets du renchérissement significatif des produits alimentaires et pétroliers ont été aggravés par la situation alimentaire structurellement précaire qui touche surtout les pauvres. Pour y faire face, le Gouvernement a adopté un Programme Spécial d'Intervention (PSI), d'un montant d'environ 161 millions de dollars EU. Le PSI a sensiblement contribué à creuser le déficit budgétaire, mais il a aidé à éviter des troubles sociaux. Sous l'effet de mesures visant à freiner la hausse des prix de plusieurs biens, l'inflation a été maintenue à 3,9 % (en glissement annuel) jusqu'à fin décembre 2008, contre 7,4 % en 2007.

Ralentissement économique mondial: la crise financière mondiale n'a pas eu de retombées directes sur le pays, du fait que le secteur financier est peu intégré aux marchés internationaux. Cependant, le pays a été touché à travers le canal des échanges et du secteur réel. La baisse de la demande extérieure et des prix des principaux produits d'exportation de la Mauritanie (minerai de fer, cuivre et produits de pêche) a entraîné un recul significatif des exportations. Les transferts (quoique relativement faibles) ont diminué et certains grands projets d'investissement sans doute retardés.

L'économie pétrolière : l'exploitation du principal gisement pétrolier de Chinguetti (déclaré commercialement viable en 2004) a débuté en 2006, et a immédiatement connu de grosses difficultés techniques qui ont entraîné une chute de la production, passant de près de 75.000 barils par jour au début de 2006 à 30.000 barils en fin 2006, continuant de diminuer pour se situer à 10.000 barils seulement par jour en 2009. La production pourrait ne pas dépasser 7.500 barils par jour en 2011. Ce recul marqué de la production a donné lieu à une révision majeure des perspectives de croissance du pays, à la réduction du programme d'investissement public et à la nécessité de solliciter un volume plus élevé d'aide extérieure.

La baisse de l'aide extérieure et les retards dans l'exécution des projets financés sur ressources extérieures, en raison des problèmes de capacités d'absorption, ont contribué aussi au ralentissement de l'activité économique et, d'une manière générale, à la non-atteinte de beaucoup d'objectifs fixés dans le CSLP II.

Les changements de leadership que le pays a connus n'ont pas facilité l'appropriation des politiques et stratégies définies dans le cadre du deuxième plan d'action du CSLP. Ce plan d'action a été validé pendant la première phase de transition, les gouvernements qui se sont succédé depuis 2007 ne se sont pas entièrement reconnus dans ces priorités ce qui n'a pas favorisé leur mise en œuvre.

L'absence d'un alignement de la programmation budgétaire sur la programmation stratégique a constitué aussi un réel obstacle dans la mise en œuvre de ce plan d'action, dans la mesure où les budgets annuels n'ont pas toujours reflété les priorités arrêtées dans le cadre du CSLP. Le CBMT n'a pas été reconduit en 2009 et 2010.

Les différentes modifications opérées au niveau des organigrammes n'ont pas pris en considération les capacités d'adaptation limitées de l'administration, ce qui a été à l'origine de nombreux retards dans la mise en œuvre des projets et programmes.

La faiblesse structurelle de l'administration mauritanienne dans les domaines de programmation, de suivi et de mise en œuvre des projets et programmes de développement. Cette faiblesse couplée à l'absence d'une culture de suivi et aux failles du système statistique national n'a pas favorisé l'atteinte des objectifs de ce plan d'action.

c. Progrès dans la réalisation des OMD

La situation de la Mauritanie est contrastée. Le pays est effectivement en mesure de réaliser certains des Objectifs ; pour d'autres, il progresse et approchera les cibles qui ont été arrêtées. Mais il existe des domaines où les progrès sont très insuffisants et appellent des changements d'orientation et des efforts redoublés.

Les indicateurs disponibles montrent que si la Mauritanie a connu des avancées significatives en termes d'accès à l'école, le pays demeure encore loin de l'objectif de scolarisation universelle au fondamental (objectif 2), dans la mesure où (i) une frange significative de la population n'accède jamais à l'école et, surtout (ii) le niveau important de déperdition scolaire fait qu'un enfant sur deux ne termine pas le cycle fondamental. Toujours dans le secteur de l'éducation, la parité filles/garçons a été atteinte dans l'enseignement fondamental en 2000/2001 (composante de l'objectif 3), alors qu'il était de 0,72 en 1990. Dans le domaine de l'eau, on peut espérer atteindre une proportion d'accès à un approvisionnement en eau « améliorés » (satisfaisant) de l'ordre de 74 % en 2015, alors que cette proportion était de 37 % en 1990, ce qui serait conforme aux OMD (composante de l'objectif 7). Enfin, les indicateurs

disponibles en matière de VIH-SIDA, paludisme et tuberculose (objectif 6) montrent que ces maladies ne progressent plus et que l'on est en mesure de renverser la tendance à leur expansion et d'atteindre les OMD correspondants.

Dans d'autres domaines, des progrès importants ont été réalisés, mais ils ne permettront pas d'atteindre les OMD. Il s'agit de la réduction de la pauvreté (objectif 1). À partir d'une incidence de la pauvreté de 57 % en 1990, la Mauritanie a atteint un taux de 42 % en 2008, ce qui correspond à une baisse de 15 points. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants d'âge préscolaire est passée de 48 % en 1990 à 27,8 % en 2010. Ceci montre des progrès dans la réduction de la faim, mais on note de fortes disparités régionales qui risquent de compromettre l'atteinte de l'OMD1 dans certaines régions. La parité filles/garçons (objectif 3) n'est toujours pas réalisée dans l'enseignement secondaire (33 % pour les garçons, contre 28 % pour les filles en 2008). Par ailleurs, la faible rétention scolaire exclut de l'école une forte proportion d'enfants pour lesquels il n'existe aucune alternative d'éducation non-formelle ou vocationnelle. 16,3 % des enfants de moins de 14 ans qui travaillent sont aussi en majorité maintenus hors du système scolaire. Les disparités sont encore plus affirmées dans l'enseignement supérieur. L'écart n'est pas tel dans le secondaire qu'il ne puisse pas être réduit dans les années qui viennent, si une stratégie d'envergure est mise en œuvre. La participation des femmes aux décisions politiques a connu une remarquable amélioration depuis 2006, même si des progrès sont encore nécessaires par rapport aux OMD.

Pour un dernier groupe d'objectifs, la situation demeure préoccupante et les évolutions ne sont pas satisfaisantes. Il s'agit tout d'abord des objectifs 4 et 5 relatifs à la santé. Les progrès enregistrés laissent augurer des indicateurs éloignés des cibles retenues dans les OMD en matière de mortalité infantile (122 ‰ en 2007, alors que la cible est de 45‰ en 2015) et maternelle (686 pour 100.000 naissances vivantes en 2007, alors que la cible est de 232). Il en va de même en matière de santé de la reproduction, alors que le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans était de 9 % en 2008. On a vu que l'évolution de la situation dans le domaine des grandes maladies (Sida, tuberculose et paludisme) était pourtant sous contrôle. Mais il s'agit là de secteurs fortement appuyés par la communauté internationale. Les progrès ont été lents en matière de malnutrition qui frappait encore 39 % des enfants en 2008, selon l'indicateur d'insuffisance pondérale qui a été retenu pour mesurer le phénomène, au lieu de 47 % en 1990.

La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité n'a pas trouvé de réponse appropriée, sous l'effet conjugué des pressions anthropiques et d'une faible mise en œuvre des stratégies, mais aussi du bouleversement du système climatique en cours. Si l'approvisionnement des populations en eau progresse de façon satisfaisante (62 % des ménages avaient un accès à des approvisionnements en eau améliorés en 2008, contre 37 % en 1990), la situation en matière d'assainissement reste très préoccupante (22 % des ménages avaient accès à un système amélioré d'assainissement en 2008). Les discriminations à l'égard des femmes demeurent fortes, notamment en matière économique, et il leur est toujours très difficile de faire reconnaître les droits qui sont légalement les leurs. Enfin, en matière d'emploi, la situation de la Mauritanie n'est guère satisfaisante, le taux de chômage (31 % en 2008) et de sous-emploi (14 % en 2008) étant élevé, et le secteur informel très dominant (85 % de l'emploi en 2008).

Au total, le suivi des OMD montre que les déficits principaux concernent les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'emploi et de certaines composantes importantes du genre.

d. Bilan des réformes

La promotion d'une croissance durable et réductrice de la pauvreté ne peut être envisagée que si des réformes institutionnelles importantes sont menées. Ces réformes portent sur l'assainissement des finances publiques, l'instauration d'une justice équitable et prévisible, la mise en place d'un environnement propice au développement du secteur privé et l'élimination de la corruption.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a lancé des réformes d'envergure portant sur la préparation du budget, son exécution, la gestion des ressources humaines, les contrôles et audits afin d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. La préparation budgétaire qui, jusqu'ici, était faite à court terme, sans liens entre les moyens et les résultats, a connu une timide amélioration suite à l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme (CDMT) pour la période 2008-2010, bien que cet exercice n'ait pas été reconduit en 2008-2009. Les résultats de cette tentative ont été amoindris par l'inadéquation des textes en vigueur avec l'approche axée sur les résultats, la faiblesse de la qualité des ressources humaines chargées de la préparation et de l'exécution budgétaire et les recours répétés aux procédures dérogatoires.

La déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier a été renforcés, cependant elle n'a pas été accompagnée d'un contrôle suffisant et les contrôleurs financiers n'ont pas été suffisamment impliqués dans la préparation du budget.

La réforme fiscale menée a permis, certes, d'améliorer substantiellement le système fiscal, notamment en matière de (i) simplification des procédures et de réduction des tarifs, (ii) de création de l'unité des grandes entreprises chargée du recouvrement des impôts (CDI) et (iii) de la redynamisation des centres des impôts ; mais elle a échoué en matière de modernisation de l'administration fiscale. Elle ne s'est pas non plus totalement traduite par une amélioration notable des recettes fiscales, en raison notamment de l'insuffisance des ressources humaines et de l'envergure de l'évasion fiscale, conséquence d'un faible ancrage de la culture citoyenne.

Pour résoudre les problèmes liés à la gestion des effectifs de la fonction publique, aux modes de recrutement, à la rémunération des agents, à la formation du personnel, à la gestion des carrières ainsi qu'aux conditions de travail, le gouvernement s'est engagé à réformer la fonction publique. Sur l'ensemble des mesures arrêtées dans ce domaine, seul le recensement des agents de l'État a été mené. Les autres opérations portant sur (i) la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines axé sur les résultats (ii) l'adaptation des programmes de formation aux besoins des administrations et (iii) la gestion prévisionnelle des effectifs n'ont pas pu être menées, en raison des retards pris dans l'exploitation des résultats du recensement.

Afin de mettre en place un environnement propice aux affaires, le gouvernement a créé un Commissariat chargé de la Promotion des Investissements (CPI). Cette institution a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre, en concertation avec les autres structures concernées, d'une stratégie nationale de développement du secteur privé et d'un plan

ambitieux visant, notamment, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'identification des secteurs porteurs, la promotion de la Mauritanie comme destination des investissements étrangers, la recherche, l'accompagnement et l'assistance aux investisseurs nationaux et étrangers ainsi que l'appui à la création d'entreprises diversifiées. Dans le cadre de sa mission, le CPI a mobilisé un financement auprès de la Banque mondiale pour renforcer le climat des affaires. Par ailleurs, le gouvernement vient d'adopter en mai 2010 un projet de loi portant Code des marchés publics. Ce nouveau code introduit plus de transparence dans le processus d'attribution des marchés publics. Enfin, un projet de code des investissements visant à créer un environnement favorable à l'investissement privé est en cours de finalisation. La réforme de la justice se poursuit. Elle a permis jusqu'ici l'enrichissement du corpus judiciaire par la loi incriminant les pratiques esclavagistes, la loi sur le trafic illicite des migrants et la révision des textes processuels et statuts particuliers (organisation judiciaire, procédure civile et pénale, statut de la magistrature et statut des greffes). Elle a aussi permis de renforcer les capacités du personnel judiciaire et d'améliorer l'accès à la justice, à travers l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire; et l'élaboration et l'adoption du décret fixant les tarifs des frais de justice.

Mais ces différentes réformes ne porteront leurs fruits que si la lutte contre la corruption, qui constitue un préalable à la bonne gestion des ressources et à l'efficacité des politiques publiques, fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

La Mauritanie a été placée, en 2009, au 130^e rang mondial sur 180 pays, selon les indicateurs de « Transparency International ». Plusieurs facteurs ont facilité l'apparition d'une corruption devenue systémique: dégradation de la déontologie chez les fonctionnaires, absence de sanctions et/ou de contrôle, sous-administration et déliquescence des relations administration/administrés, déficience du système judiciaire, bas niveau des salaires, déficit de formation, etc.

Dans ce cadre, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, vient de conduire un processus visant l'adoption d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC). Un premier rapport révisé et un plan d'action triennal viennent d'être élaborés et sont en cours de partage avec nos partenaires au développement. L'année 2010 connaîtra la fin de la concertation sur cette politique avec tous les acteurs, sa validation puis sa mise en œuvre. Les grands axes de cette stratégie donnent la priorité au renforcement des organes de contrôles, notamment la Cour des comptes et l'Inspection Générale d'Etat (IGE). Un accent particulier est mis sur le secteur de la justice et sur certains corps de la fonction publique identifiés par l'enquête de perception sur la corruption. Par ailleurs, les rapports de la Cour des comptes et de la Commission nationale des droits de l'homme sont régulièrement publiés. Une vaste campagne contre la mauvaise gouvernance sous toutes ses formes a été engagée dès août 2008. Cette campagne a porté, entre autres, sur la rationalisation et la moralisation de la dépense publique et la lutte sans merci contre la corruption.

Les efforts entrepris dans ces domaines ont permis, en 2009, une économie de plus de quarante milliards d'ouguiyas sur le fonctionnement et le recouvrement, par le Trésor public, de plusieurs centaines de millions d'ouguiyas détournés.

Dans le même souci s'inscrit l'adhésion de notre pays à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE). La Mauritanie, à l'issue de son adhésion en 2005 à l'ITIE, a été parmi les premiers pays à s'engager dans la mise en œuvre de cette Initiative, dont l'objectif

principal est de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources dans les Industries Extractives. La Mauritanie a acquis le statut de Pays Candidat à l'ITIE le 27 septembre 2007, ce qui a également marqué le démarrage du processus de validation devant s'achever au plus tard en septembre 2010. Depuis quelques années, la Mauritanie bénéficie d'une assistance considérable pour renforcer la gestion des ressources naturelles, surtout dans le contexte de découverte de ressources importantes en hydrocarbures, qui s'ajoutent aux ressources minières traditionnelles représentées par les mines de fer exploitées par la SNIM.

e. Des défis majeurs

L'éradication de la pauvreté reste un défi majeur pour le gouvernement. La pauvreté est une menace réelle pour la cohésion sociale, la stabilité et la démocratie dans notre pays. Au-delà de la réduction de la pauvreté, la mise en place d'un système de répartition en mesure de réduire les inégalités et de résorber les séquelles de l'esclavage constitue un challenge pour notre pays.

Les programmes de lutte contre la pauvreté ont jusqu'ici montré leur limite en l'absence d'une politique de bonne gouvernance. La mise en place d'une telle politique n'est pas chose aisée dans un contexte marqué par la présence d'une forte corruption et la déliquescence de l'administration.

Sur le plan économique, et eu égard à l'évolution de la situation économique ci-dessus décrite, le pays fait face à plusieurs défis, notamment la vulnérabilité de la croissance économique face aux chocs extérieurs, la diversification du système productif pour atténuer cette vulnérabilité, les insuffisances en matière d'infrastructures de transport, le dysfonctionnement des institutions publiques, la gestion des dépenses publiques et le manque de compétitivité du secteur privé.

Le manque de compétitivité du secteur privé est renforcé par le sous-développement des marchés financiers, l'accès limité au crédit notamment pour les PME, la complexité de la fiscalité, l'existence de pratiques anticoncurrentielles, le manque de fiabilité des infrastructures, la lourdeur des procédures administratives, la rigidité de la réglementation relative aux douanes et au commerce extérieur, le manque de travailleurs qualifiés, la présence de la corruption, le mauvais fonctionnement du système judiciaire, et le manque de concertation public-privé et d'un cadre de partenariat public-privé.

3. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En vue de relever les défis, le pays s'est engagé, depuis les dernières élections présidentielles dans un grand effort de développement économique et social. Cet effort porte notamment sur l'intensification de la lutte contre la pauvreté, l'exploitation optimale des ressources naturelles, la recherche d'une diversification de la base productive, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, la protection de l'environnement, le développement des ressources humaines, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, l'instauration d'une bonne gouvernance, spécialement la lutte contre la corruption et l'assainissement des finances publiques.

L'objectif recherché par le Gouvernement à travers ces efforts est de créer les conditions favorables à la réalisation d'une croissance soutenue et durable, afin de progresser vers l'atteinte des OMD et de faire reculer le taux de pauvreté à l'horizon 2015. Dans cette perspective, les autorités entendent poursuivre, au cours de la période 2011-15, les politiques macroéconomiques et sectorielles nécessaires pour parvenir à cet objectif. Les efforts s'inscrivent dans les différents axes du CSLP reconduits dans le CSLP III.

A. L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET LE MAINTIEN DE LA STABILITÉ MACRO-ECONOMIQUE (AXE 1)

Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement s'attellera à agir selon 3 axes en privilégiant une approche articulée autour de trois points essentiels, à savoir : (i) la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique (ii) la promotion des secteurs de soutien à la croissance et (iii) le développement des secteurs porteurs de la croissance économique.

a. Un cadre macroéconomique favorable à la croissance

Dans le domaine des réformes économiques, les autorités entendent poursuivre, pour la période 2010-15, des politiques macroéconomiques et des réformes profondes en vue de (i) réaliser un taux de croissance moyen annuel du PIB hors pétrole de 5,5 % ; (ii) de ramener le taux d'inflation à moins de 5 % ; (iii) de réduire le déficit budgétaire à 5,6 % du PIB hors pétrole en moyenne sur la période considérée et (iv) de porter les réserves de change à l'équivalent de quatre mois d'importations à l'horizon 2015.

Ces réformes seront menées en deux phases, une première phase portant sur la période 2010-2012 fait déjà l'objet d'un ambitieux programme qui bénéficie de l'appui technique et financier du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FCE). Ce programme a pour objectif principal d'asseoir la croissance sur des bases durables à travers l'assainissement des finances publiques, la conduite d'une politique monétaire prudente et d'une politique de changes flexible. Dans le cadre de ce programme seront aussi menées des réformes structurelles ambitieuses visant à améliorer la gestion des finances publiques et le développement du secteur financier, afin de créer un climat des affaires propice au développement de l'investissement.

Dans le domaine des finances publiques, la réforme sera centrée sur l'introduction de la gestion axée sur le résultat. Cette nouvelle approche sera matérialisée par l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle loi d'orientation sur les lois de finances (LOLF). La réforme fiscale

sera poursuivie dans l'optique de moderniser le système fiscal, d'élargir l'assiette fiscale, de simplifier et de limiter le système d'exonération. Les efforts porteront notamment sur la consolidation budgétaire afin d'accroître les recettes et de maîtriser les dépenses. Dans ce cadre, les recettes fiscales croîtront de 8 % en moyenne par an sur la période 2011-2015 et les recettes non fiscales de 2,1 % en moyenne par an sur la même période. Les orientations en matière de dépenses viseront l'augmentation des dépenses en capital, l'élimination des dépenses non productives et la maîtrise de la masse salariale qui passeront de 62 % des recettes fiscales en 2010 à 53 % de celles-ci en moyenne sur la période 2011-2015. Dans cette optique de consolidation budgétaire, l'État finalisera le programme visant l'assainissement et le redressement des entreprises publiques.

En matière de politique monétaire, les efforts entrepris pour maîtriser l'inflation seront poursuivis. La masse monétaire connaîtra un accroissement moyen de près de 10,3 % sur la période 2011-2015, contre environ 15 % sur la période 2006-2010. Ce taux de croissance de la masse monétaire se traduira par une augmentation du crédit à l'économie qui devra se situer autour de 8 % en 2015. Par ailleurs, la réduction du taux directeur de la BCM sera poursuivie sans pour autant compromettre l'atteinte des objectifs en matière d'inflation et de change. En outre, les réformes engagées pour moderniser et adapter les instruments de la politique monétaire seront renforcées. La titrisation de la créance BCM sur le Trésor sera explorée afin de rendre effective l'autonomie de la BCM.

En matière de politique de change, les priorités porteront sur la modernisation de ce marché. Dans ce cadre, un examen approfondi de la pertinence de la politique du taux de change suivie jusqu'à présent sera réalisé. Cet examen se traduira à terme par la mise en place d'un marché de change interbancaire délocalisé où la Banque Centrale n'aura plus qu'un rôle de superviseur avant la fin 2015.

La politique en matière de marché monétaire et de changes privilégiera la diversification et la modernisation des instruments opérationnels actuels, mais aussi l'élargissement de l'éventail des produits de ces marchés. Par ailleurs, la BCM continuera à renforcer ses infrastructures et son indépendance. La transparence financière sera améliorée par l'application de mesures destinées à amener à la production d'états financiers fiables et à obtenir des prestations de qualité de la part des commissaires aux comptes et auditeurs.

Le rôle du **secteur financier** dans le développement du tissu économique du pays est demeuré très marginal, en raison de son cloisonnement, du manque de ressources stables et surtout de la difficulté d'accès à ses services financiers, en général réservés à une petite clientèle privilégiée. Ce secteur se caractérise par la difficulté d'accès au crédit, la non-fiabilité des états financiers, le sous-développement du secteur des assurances et l'archaïsme du système de paiement.

La solidité de ce secteur sera axée sur le renforcement de la stabilité financière de chaque sous-secteur, la qualité des actifs des établissements, la capacité organisationnelle et l'efficacité de la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, le Gouvernement mauritanien reconnaît le rôle stratégique et déterminant du **secteur privé** comme moteur de la croissance économique. Cependant, en dépit des efforts et réformes engagés ces dernières années pour promouvoir l'initiative privée et désengager l'État de la plupart des secteurs productifs, le secteur privé mauritanien fait encore face à de

multiples obstacles liés à la fiscalité, à la disponibilité et au coût des facteurs de production, à l'accès au crédit et à l'inadéquation du cadre juridique.

Les nouvelles autorités du pays ont clairement inscrit l'amélioration du climat de l'activité économique parmi les priorités de l'action gouvernementale. Les actions à mettre en œuvre à ce niveau se sont d'ores et déjà traduites par l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et un Code des Investissements est en cours d'adoption. Les textes d'application de ces codes seront finalisés avant la fin de l'année. Par ailleurs, certains codes sectoriels seront actualisés dans les deux années à venir (Codes du Commerce, du Travail, ...).

Au niveau de la vision stratégique, il convient de signaler que la priorité sera accordée à l'élaboration d'une Stratégie de Développement du Secteur Privé, la mise à niveau du tissu industriel manufacturier et commercial, le renforcement des capacités des entreprises et la mise en place de zones de développement économique, la promotion de l'entrepreneuriat et les alliances Nord-Sud interentreprises.

b. Les secteurs de soutien à la croissance

La croissance économique réalisée ces dernières années reste en deçà des possibilités de l'économie en raison de l'insuffisance des infrastructures disponibles. Le réseau routier disponible ne relie pas l'ensemble des zones de production aux zones de consommation, les ports mauritaniens sont parmi les plus chers de la sous région, la production d'électricité est largement en deçà de la demande et ses coûts sont très élevés, grevant fortement la compétitivité des entreprises. C'est pour limiter, voire éliminer ces contraintes que le gouvernement mettra en place une stratégie visant à densifier le réseau routier, augmenter substantiellement les capacités de production d'électricité et élargir le réseau de distribution.

Le transport

L'ambition du gouvernement est de faire du secteur des transports un facteur de développement économique et social, de solidarité nationale et de réduction des disparités régionales. La réforme de ce secteur a pour objectif de favoriser la compétitivité de l'économie, le soutien de la croissance, l'amélioration des conditions de vie des populations et la facilitation de l'intégration sous-régionale et régionale. La mise en œuvre de cette vision permettra le désenclavement intérieur et extérieur du pays, la réduction des coûts de transport, l'amélioration de la sécurité et de la qualité des services de transport et l'instauration d'une saine concurrence entre les différents modes de transport.

Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra les réformes visant la clarification des responsabilités des différents intervenants, l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal, et une meilleure implication du secteur privé dans le financement des infrastructures des transports. Cette stratégie s'articule autour des quatre axes suivants : (i) amélioration de l'organisation institutionnelle (ii) modernisation et développement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires (iii) amélioration de la compétitivité économique des services, (iv) renforcement des capacités du secteur et (v) libéralisation du secteur et amélioration de la sécurité routière.

L'électricité

Dans ce domaine, le Gouvernement a pour objectif global d'augmenter les capacités de production pour faire face à la demande et faire passer, en 2015, le taux d'électrification urbaine de moins de 50 % actuellement à 80 % et le taux d'électrification rurale et semi-urbaine de 3 % à 5 % actuellement à 40 %.

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers la réalisation d'un plan d'action dont les principaux axes sont : (i) l'augmentation des capacités de production par la construction d'une grande centrale de 700 MW à Nouakchott; (ii) le développement du réseau interconnecté; (iii) le développement des énergies locales ou régionales et renouvelables et (iv) le développement de l'électrification rurale.

Ce plan d'action sera complété par une série de mesures complémentaires dont les plus importantes sont : (i) la révision du Code de l'électricité (ii) la revue du schéma institutionnel (iii) la mobilisation des ressources pour la réalisation des investissements (iv) le rétablissement des grands équilibres de la SOMELEC et (v) la mise en place de mécanismes incitatifs pour le développement des énergies renouvelables.

Nouvelles technologies

Le secteur des télécommunications a connu des progrès notables en matière de télédensité, mais la baisse des coûts reste limitée par la faible concurrence qui règne dans ce secteur. L'un des objectifs de la politique de l'État dans ce domaine est d'assurer l'accès universel aux télécommunications dans des conditions raisonnables. Les principaux objectifs concernent donc l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux d'accès universel aux services des TIC ; le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle des performances des opérateurs de téléphonie ; le renforcement de la connectivité internationale et de l'accès à la société mondiale de l'information ; l'élaboration d'une nouvelle stratégie des TIC pour tenir compte des nouveaux besoins du pays, des évolutions technologiques dans ce domaine et de la nouvelle configuration du secteur des TIC et l'adaptation du cadre institutionnel et réglementaire aux objectifs d'une nouvelle stratégie permettant une large diffusion des TIC.

Dans le domaine de la Poste, l'effort sera concentré sur la relance des activités de la Mauripost qui nécessite le renouvellement de son outil de production et la modernisation de ses services, à travers le remplacement de son système d'information et le renforcement de l'utilisation des TIC dans ses différentes activités aussi bien au niveau national qu'à l'échelle régionale.

c. Les secteurs moteurs de la croissance

Les mines

L'objectif principal défini pour la promotion du secteur minier à court et moyen terme est de promouvoir des exploitations minières qui contribueront à une croissance économique forte, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois.

La stratégie adoptée pour l'atteinte de cet objectif visera la promotion des activités minières à travers l'attraction des investissements privés nationaux et étrangers, l'amélioration du cadre légal, l'amélioration de l'infrastructure géologique et le renforcement des capacités de l'Administration, la diversification et le développement de l'activité minière, l'amélioration de la gouvernance du secteur, l'amélioration du système d'information, le renforcement du

suivi, le renforcement du respect de l'application des normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement, l'amélioration de la compétitivité du secteur et l'amélioration de la contribution du secteur des mines à la création d'emplois.

Le pétrole

La production pétrolière reste à ses débuts et les premières estimations sont nettement revues à la baisse. Les réserves actuelles sont estimées à 200 millions de barils pour le pétrole et un trillion de pied cube pour le gaz dont la présence en offshore a été établie (Champ de Banda). L'approvisionnement actuel du pays en hydrocarbures dépend exclusivement des importations et fait face à des difficultés en matière de stockage et de distribution du fait d'infrastructures vétustes. Les efforts seront concentrés, entre autres, sur l'adoption du Code des Hydrocarbures, l'élaboration d'une stratégie pétrolière, l'attribution des blocs par mécanisme d'appel à la concurrence, l'amélioration du cadre légal et réglementaire, l'accélération de la prospection et la promotion de la recherche dans le bassin de Taoudenni et en off-shore profond, la mise en production de nouveaux gisements et le renforcement des capacités de l'administration centrale et de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH).

La pêche

L'objectif stratégique dans ce domaine est d'intégrer davantage la pêche à l'économie afin d'optimiser les gains socioéconomiques pouvant être tirés de toutes les filières du secteur. L'ambition du gouvernement est (i) d'augmenter la production nationale halieutique de 30 % ; (ii) de transformer localement 45 % des captures réalisées dans la ZEEM ;(iii) d'augmenter les capacités de conservation, de traitement et de vente de 50 % et (iv) d'améliorer davantage les contributions du secteur à l'économie nationale.

Les actions jugées prioritaires sont la mise en place (i) d'un système de gestion durable de la ressource (plans d'aménagements élaborés et mis en œuvre, ajustement des capacités de pêche et renforcement des structures de pêche), (ii) l'optimisation des gains socio-économiques du secteur (augmenter la production halieutique, transformer localement 45 % des captures, augmenter la capacité de débarquement et de conservation, de traitement et de vente) et (iii) la promotion et le renforcement de la gouvernance du secteur, la revue organisationnelle et institutionnelle du secteur et la gestion participative et appropriée des plans d'aménagement.

Le tourisme

Dans le domaine du Tourisme, la Mauritanie offre, de par sa position géographique, la diversité de ses paysages et la richesse de son patrimoine culturel et naturel, un réel potentiel touristique. Toutefois, l'évolution du secteur se caractérise par une faible compétitivité, marquée par l'insuffisance des infrastructures et capacités d'accueil, le manque de ressources humaines qualifiées, une faible structuration des opérateurs et des disponibilités financières limitées. Aussi, l'offre touristique est restée limitée et fortement concentrée.

L'ambition est de mettre en place une véritable politique de promotion du tourisme tenant compte des potentialités nationales et en cohérence avec les objectifs de développement régional qui contribuera, de manière significative, à l'allègement de la pauvreté et la fixation des populations, dans le respect des principes du développement durable. Tenant compte de nos avantages comparatifs, l'accent sera mis sur la valorisation des sites naturels (Littoral, Baie de NDB, aires protégées, etc.) et historiques (villes anciennes, sites archéologiques, manuscrits, peintures rupestres...).

Les autres secteurs porteurs de la croissance

D'autres secteurs contribuent substantiellement à la croissance et feront donc l'objet dans le cadre du troisième plan d'action du CSLP d'une attention particulière. Il s'agit notamment :

- *Des Bâtiments et travaux publics* dont la stratégie du développement sera orientée de façon à combler les contraintes et à évacuer les goulots d'étranglement qui freinent l'expansion du secteur. Elle doit viser : (i) le renforcement des capacités des administrations chargées de la tutelle du secteur; (ii) le renforcement de la réglementation en matière de qualité des ouvrages ; (iii) la création des structures d'accompagnement, notamment un organisme national de normalisation et (iv) l'amélioration des capacités de formation professionnelle moyenne en techniciens qualifiés dans toutes les spécialités du BTP.
- *Du commerce intérieur* pour lequel une politique de la concurrence sera élaborée et mise en œuvre pour éliminer (i) les pratiques anticoncurrentielles des entreprises (entente sur les prix, accords restrictifs et pratiques concertées) (ii) l'abus de position dominante et (iii) l'intervention des autorités publiques, susceptibles de fausser le jeu de la concurrence.
- *Du commerce extérieur*, dont les liaisons en amont et en aval entre les secteurs exportateurs et le reste de l'économie sont restées très faibles. Il faut nécessairement réduire la vulnérabilité du commerce extérieur aux chocs exogènes, en diversifiant les exportations, et entreprendre des actions de renforcement institutionnel et des capacités nationales.
- *Des activités manufacturières* dont l'objectif central à long terme est de promouvoir des industries manufacturières qui contribuent à une croissance économique forte et génératrice de valeurs ajoutées. Dans ce cadre, toutes les opportunités du marché national et de l'exportation, porteuses de croissance économique et d'élargissement de l'emploi direct et indirect, seront exploitées.

Les axes de la Stratégie industrielle à l'horizon 2015 restent pertinents. Les efforts porteront, notamment sur la mise en place d'infrastructures, de centres techniques d'appui, d'un fonds de promotion industrielle, d'une plateforme nationale pilote de développement des micros, petites et moyennes entreprises, de l'élaboration d'un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises, d'un programme de renforcement des capacités de pilotage stratégique et opérationnel du secteur industriel et de la mise en place d'un système d'information industrielle.

B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE DES PAUVRES (AXE 2)

La promotion d'une croissance forte ne garantit pas forcément un recul de la pauvreté pour plusieurs raisons. D'une part, certains secteurs moteurs de la croissance ont peu d'impact sur les zones pauvres et d'autre part, les caractéristiques des pauvres font qu'ils ne sont pas en mesure de tirer profit des toutes les potentialités qu'offre l'économie. Le gouvernement est

donc déterminé à poursuivre et à approfondir les politiques visant l'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres. Dans ce cadre, les actions menées concerneront (i) le développement rural (ii) le développement urbain (iii) la sécurité alimentaire et (iv) la micro finance.

a. Le développement rural

L'objectif principal du gouvernement en matière agricole sera **l'amélioration de la sécurité alimentaire**, en particulier pour le système pluvial. Ceci devra se traduire par l'augmentation de la couverture en besoins céréaliers, légumes, viandes, sucre et laits afin de ramener les importations dans ce domaine à 45-50% des besoins d'ici 2015.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement engagera rapidement **la révision de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR)**, favorisera le financement du secteur, élaborera une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire (PNSAM), révisera les missions et l'organisation du département et de ses démembrements et améliorera les revenus des paysans par une augmentation de l'intensité ou la diversification culturale, en mettant l'accent sur les filières agricoles porteuses et l'agro-business.

Quant au secteur de l'élevage, il représente près de 70 % du PIB rural et plus de 14 % du PIB global. Malgré son potentiel important et diversifié (5 millions de bovins, 15,9 millions de petits ruminants et 1,1 million de camelins), il demeure peu intégré à l'économie nationale. Le pays est autosuffisant en viande et dispose d'un potentiel important pour l'exportation. Les exportations actuelles ne concernent que le bétail sur pieds et, dans une moindre mesure, les cuirs et peaux et relèvent du secteur informel. Le développement des filières associées (viandes- lait- cuirs et peaux) demeure largement en deçà des potentialités existantes et des opportunités offertes par les marchés nationaux et régionaux (forte demande en bétail sur pieds et en viandes rouges dans les pays limitrophes déficitaires). Le principal enjeu consistera à favoriser une meilleure intégration du secteur à l'économie, tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, les orientations stratégiques définies dans la lettre de politique de développement de l'élevage sont maintenues. Elles seront davantage précisées par les objectifs spécifiques suivants : (i) contribution à la sécurité alimentaire (amélioration de la couverture de nos besoins en viandes blanches et en lait) (ii) mise à niveau du cadre institutionnel (iii) la création d'un environnement favorable au développement d'activités économiques privées dans le secteur de l'élevage et renforcement de l'état sanitaire (iv) amélioration de la disponibilité et de la gestion collective des ressources hydriques et pastorale et (v) la lutte contre la vulnérabilité des populations vivant de l'élevage. Elles seront concrétisées dans le cadre d'appui institutionnel, technique, scientifique (inspections sanitaires, abattoirs) et financier, dans le cadre des filières ci-dessus.

b. Le développement urbain

Les éléments de la stratégie de développement de l'urbain demeurent, dans leur ensemble, pertinents en dépit des évolutions enregistrées. Ces éléments porteront sur: (i) la restructuration des quartiers précaires des principales villes et leur intégration dans le tissu urbain; (ii) la fourniture des infrastructures économiques de base (eau, électricité, télécommunications et assainissement) dans l'ensemble de ces villes pour soutenir les

activités économiques et la création d'emplois, ainsi que la régularisation foncière en faveur des ménages à faible revenu vivant dans ces zones; (iii) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers périphériques des principales agglomérations et la création de micro-entreprises; (iv) la viabilisation des terrains des zones nouvelles à lotir et la réforme des instruments de gestion urbaine, foncière et de cadastre; (v) la viabilisation des quartiers pauvres à travers la mise en œuvre ou la poursuite du programme de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO); (vi) la responsabilisation des communes; et (vii) la réalisation de voies urbaines et de pistes.

À cet égard, les efforts du Gouvernement seront axés sur la définition des rôles complémentaires et une intervention coordonnée de tous les acteurs (État, communes, associations communautaires, secteur privé, ONG, etc.) ainsi que sur l'appui et le renforcement de l'articulation entre les trois niveaux de gestion du cadre urbain : national, régional et local.

C. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3)

Les ambitions des nouvelles autorités mauritaniennes en matière de développement économique ne peuvent être atteintes que si des politiques ambitieuses visant à doter le pays d'un fort capital humain sont mises en place. Le développement de la formation au-delà de ses effets positifs sur la croissance a des retombées positives sur la santé de la population. La réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, la limitation de la prévalence de nombreuses maladies infectieuses et nutritionnelles dépendent de l'éducation de la mère, il convient donc d'avoir une approche globale en matière d'accès aux services sociaux de base pour induire un développement économique et social durable. Par ailleurs, une population peu éduquée et vivant dans la précarité est une cible facile pour les groupuscules terroristes et les trafiquants de tout genre.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement, conformément au programme sur la base duquel a été élu le Président de la République, accordera au cours du quinquennat prochain une importance toute particulière au développement des ressources humaines, à l'amélioration de la santé et la nutrition de la population, à l'accès à l'eau potable, aux développements des réseaux d'assainissement, à la protection de l'enfant, à l'égalité des sexes et à la mise en place de programmes de solidarités.

a. L'éducation

Dans ce domaine, la politique du gouvernement découlera des résultats des états généraux de l'éducation que le gouvernement lancera avec la participation des principaux partis politiques, des partenaires sociaux et des acteurs du système éducatif national ainsi que des leçons tirées de l'évaluation de la première phase de mise en œuvre du PNDSE. La stratégie de développement de ce secteur ciblera en priorité l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'adéquation des formations avec les besoins du marché du travail, tout en consolidant les acquis au niveau de l'accès et en cherchant l'amélioration de la gestion administrative et pédagogique. L'approche utilisée recherchera à créer une forte synergie entre les différents ordres d'enseignements.

En matière d'éducation de base, elle s'inscrit dans le cadre des Objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) et de ceux des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle se fixe comme objectif global de « Garantir à tous une éducation de base de qualité à l'horizon 2015 », à travers la mise en œuvre d'une stratégie qui s'articule autour de trois axes principaux : (i) L'amélioration de la qualité de l'enseignement de base. Cette politique se traduira par la mise en œuvre de stratégie spécifique pour chaque ordre d'enseignement , (ii) L'amélioration de l'offre éducative à tous les niveaux par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre (publique et privée) plus adaptée à la demande et qui prend en compte la nécessité de création d'un volet non formel en vue du renforcement de l'insertion des enfants exclus du système formel et, (iii) Le renforcement de la gestion et du pilotage de l'enseignement de base par l'instauration de la logique de la gestion axée sur les résultats. Cette politique se traduira par la mise en œuvre de stratégie spécifique pour chaque ordre d'enseignement.

En matière d'enseignement préscolaire, l'approche se focalisera sur (i) la consolidation et le renforcement des acquis (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité (iii) le renforcement des capacités institutionnelles.

Dans le domaine du fondamental, l'orientation politique vise à garantir une éducation primaire complète de grande qualité, à travers (i) l'amélioration de la qualité au Fondamental (ii) l'amélioration de l'accès et de la rétention au fondamental et (iii) une meilleure gestion et un meilleur pilotage.

Concernant l'enseignement fondamental non formel, la stratégie adoptée cherchera à faire bénéficier les enfants de 8 à 15 ans non scolarisés ou précocement déscolarisés d'une éducation de base complémentaire à travers des modes « d'éducation alternative » à l'enseignement formel.

L'orientation politique en matière d'enseignement originel consiste à assurer une plus grande complémentarité entre l'enseignement originel et les autres segments du système éducatif.

La stratégie d'alphabétisation vise à traiter à la fois le stock et le flux engendrés par les problèmes d'accès et de rétention. Il importe donc d'agir simultanément: (i) au niveau de l'enseignement primaire. (ii) au niveau des flux d'enfants ayant quittés prématurément l'école ou ne l'ayant jamais fréquentés (iii) au niveau du stock des analphabètes âgés de plus de 15 ans en développant une offre d'alphabétisation pour adultes et (iv) au niveau des néo alphabètes

Dans le domaine de l'éducation post primaire, les efforts porteront sur la restructuration de la FTP et l'ESG afin de s'assurer de leur articulation et de leur adéquation avec les besoins de l'économie nationale en compétences et en qualifications professionnelles. L'action du gouvernement dans ce domaine vise d'abord à permettre à tous les jeunes qui auront achevé le fondamental de continuer leur éducation de base jusqu'à 16 ans, de mieux préparer les adolescents à intégrer la formation technique et professionnelle ou de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur et enfin de doter ceux qui ne peuvent pas poursuivre leurs études de compétences transversales améliorant leur employabilité.

En matière de formation technique et professionnelle, la stratégie en la matière s'appuie sur les facteurs suivants : (i) une part importante des emplois nouveaux exigeront une formation technique ou professionnelle (ii) la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est déterminante pour l'investissement privé (iii) l'offre annuelle de main-d'œuvre formée est

insignifiante et la qualité de sa formation est encore insuffisante et (iv) la demande potentielle de FTP est très importante.

Cette stratégie s'articule autour des principes suivants : (i) la revalorisation de la FTP pour en faire une composante à part entière du système éducatif national et un élément essentiel de la politique d'emploi (ii) l'harmonisation de la FTP avec les autres composantes du système éducatif (iii) l'ancrage de la FTP dans les réalités socioéconomiques locales, régionales et nationales et (iv) la prise en compte de la dimension emploi des jeunes.

En matière d'enseignement supérieur, les efforts porteront sur le renforcement de l'utilité de la formation et de la recherche, la maîtrise des effectifs et l'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles. Sur la base de ces principes, la priorité sera accordée à l'amélioration continue de l'efficacité interne et externe de la formation. La stratégie s'articulera autour des axes suivants : (i) la mise en place d'un dispositif de pilotage et de gestion efficaces (ii) la restructuration de l'offre d'enseignement (iii) le renforcement continu de la qualité et de la pertinence des formations et (iv) le développement de la recherche scientifique.

b. Hydraulique et assainissement

Dans ce domaine, le gouvernement mettra en place une stratégie dont l'objectif principal est « *d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en quantité, qualité et à des prix abordables pour tous de façon durable* ». Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre d'une politique dont les principaux axes sont : (i) améliorer l'accès à l'eau potable (ii) connaître et protéger les ressources en eau (iii) valoriser et promouvoir l'utilisation des eaux de surface (iv) améliorer les conditions d'assainissement (v) promouvoir le partenariat public privé et (vi) renforcer les capacités des acteurs du secteur.

Dans le domaine de l'assainissement les actions en milieu urbain porteront sur : (i) la réhabilitation et l'extension du réseau collectif de Nouakchott à court terme (ii) l'amélioration des technologies d'assainissement autonomes à Nouakchott et dans les autres centres urbains (iii) la réalisation des plans directeurs d'assainissement de l'ensemble de nos agglomérations urbaines et (iv) dans le domaine de l'assainissement rural, la révision et la mise en œuvre d'un Programme National d'Assainissement en Milieu Rural (PNAR) en prenant en compte l'initiative d'Assainissement Piloté par la Communauté (ATPC).

Pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés, la politique du gouvernement mettra l'accent sur le renforcement des capacités à travers la réalisation des actions suivantes : (i) la mise en place de moyens permettant à l'administration centrale et aux communes d'assurer les fonctions de maîtrise d'ouvrage (ii) la mise en place d'un dispositif institutionnel pour le développement, le renouvellement et le contrôle du patrimoine des infrastructures hydrauliques (iii) la mise en œuvre d'un plan d'affectation progressive des ressources humaines au niveau décentralisé.

c. La santé

Dans ce domaine, bien que d'importantes réformes ont été introduites dans notre système de santé au cours des 25 dernières années, celui-ci ne répond pas encore aux attentes des populations en matière d'accessibilité géographique et financière à des services de santé de base de qualité. Ceci est en partie dû à l'absence d'une vision stratégique durant cette période et aux contraintes liées à (i) la coexistence des maladies infectieuses et des maladies

émergentes; (ii) l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines, l'inadéquation de la pyramide sanitaire, la disponibilité et la qualité des médicaments, l'insuffisance de la couverture sanitaire et l'absence de complémentarité entre les secteurs public, communautaire et privé et (iii) les problèmes de l'environnement dans lequel évolue le secteur, notamment les questions liées à l'hygiène, l'eau et l'assainissement, à la pauvreté, aux comportements associés à la faiblesse des niveaux d'instruction des populations, à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement compte mettre en place une stratégie dont les objectifs s'articuleront autour de quatre axes stratégiques : (1) l'amélioration de l'accès universel à des prestations sanitaires et nutritionnelles de qualité ; (2) Le renforcement de la lutte intégrée contre la maladie (3) le développement des mécanismes de financement de la santé et (4) le renforcement du leadership, de la bonne gouvernance et de la performance du secteur.

Cette stratégie devra permettre de : (i) réduire la mortalité et la morbidité globales, particulièrement la mortalité et la morbidité maternelle et infanto-juvénile (ii) réduire l'indice synthétique de fécondité (iii) atténuer l'impact des endémo épidémies dont le VIH/SIDA et les maladies émergentes sur le développement psychologique et socio-économique du pays (iv) réduire la faim et la malnutrition dans la population, en particulier chez les groupes vulnérables (v) renforcer la participation communautaire dans le développement et la gestion des stratégies d'accès aux services de santé de base, et (vi) renforcer la coordination et la planification intra et intersectorielle.

d. L'emploi

L'option politique misant sur la seule croissance pour résoudre la question du chômage a été un échec par le passé. Les nouvelles autorités font donc de l'emploi un objectif prioritaire de la politique économique qui sera menée en raison de son importance en matière de lutte contre la pauvreté et de son aspect transversal. Les actions en faveur de l'emploi se feront à trois niveaux:

1. Un premier niveau où les actions ont une finalité directe et exclusive sur l'emploi. Dans cette catégorie seront inscrits les initiatives et programmes pour promouvoir le travail à haute intensité en main d'œuvre (HIMO) et les actions visant l'insertion individuelle.
2. Le second niveau concerne les leviers déterminants de l'action pour l'emploi. Il s'agit là de la formation technique et professionnelle et de l'appui et de l'encouragement aux initiatives privées créatrices d'emploi sous leurs diverses formes.
3. Enfin un troisième niveau, où les actions portent sur le contenu des grandes politiques nationales transversales qui concourent à la croissance ainsi que les grandes politiques sectorielles (agriculture, pêches et autres). Elles doivent donc mieux prendre en compte la question de l'emploi qui doit être l'un de leurs objectifs.

Dans ce cadre, le gouvernement a préparé une stratégie de promotion de l'emploi dont les axes principaux sont : (i) développement de la formation technique et professionnelle et son adéquation avec le marché de l'emploi, à travers l'extension des capacités de formation,

l'amélioration de l'efficacité du dispositif FTP, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la FTP, (ii) Renforcement des capacités des demandeurs d'emplois en vue d'améliorer leur employabilité, (iii) Promotion de l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes en encourageant le micro-crédit, la micro et petite entreprise et l'approche HIMO, (iv) Mise en place d'un mécanisme de financement de l'emploi et de la formation technique professionnelle, (v) Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire et d'un environnement global favorable à l'emploi et aux travailleurs, à travers la redynamisation des structures chargées du travail afin de mettre en place les conditions juridiques, sanitaires et sociales favorables à la promotion de l'emploi et à la protection des travailleurs, (vi) Mise en place d'un système national d'information sur le marché de l'emploi et sur le dispositif de la Formation Technique et Professionnelle, afin de rendre disponible les données sur le marché de l'emploi, (vii) renforcement des capacités de coordination, de pilotage, de programmation et de suivi/évaluation.

e. La protection sociale

Conscient que le développement économique et social durable ne peut être envisagé sérieusement sans la mise en place d'un système de protection sociale, le gouvernement s'engage à continuer les efforts entrepris. Il finalisera la stratégie de protection sociale et la mettra en œuvre. Dans ce cadre, il (i) lancera les réformes visant à adapter les politiques de sécurité sociale aux exigences de la société (ii) mettra en place les mécanismes nécessaires pour que la conception et la distribution des prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie répondent aux besoins actuels et futurs des populations (iii) renforcera l'accessibilité des personnes handicapées et des enfants les plus vulnérables aux services et (iv) mettra en œuvre la stratégie nationale de préparation et d'intervention en cas d'urgences et de catastrophes naturelles ainsi que celle relative à la protection des enfants les plus vulnérables.

Dans cette optique (i) les possibilités d'extension de la couverture sociale à des catégories non couvertes actuellement et l'élargissement des prestations vers d'autres formes d'assurance telles que la maladie, la retraite complémentaire seront étudiées et (ii) la pérennité et la viabilité financière de la protection sociale seront recherchées.

f. Le Genre, la promotion féminine, la famille et l'enfance

La stratégie du gouvernement dans ce domaine s'articulera autour des cinq axes suivants : (i) la promotion des droits humains (ii) l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et la formation (iii) le renforcement du pouvoir économique des femmes (iv) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Institutionnalisation du Genre (SNIG) et (v) la promotion de l'habilitation des femmes au niveau de la prise de décision.

Dans le cadre de cette stratégie (i) des campagnes nationales sur la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et de vulgarisation du code de statut personnel (CSP) seront organisées (ii) les stratégies de lutte contre les violences basées sur le genre (VGB) et le SIDA seront mises en œuvre et les MGF seront criminalisées (iii) un fonds de garantie de la Nevagha sera mis en place (iv) le renforcement et le développement des structures de micro finance et des programmes AGR (v) le renforcement et le développement de l'entrepreneuriat féminin (vi) l'élaboration et l'adoption d'une loi d'orientation sur le genre et la prise en

compte de la dimension genre dans les programmes sectoriels et (vii) la promotion de l'accès facile des femmes aux postes de prise de décision dans l'administration.

Pour approfondir les résultats obtenus dans le domaine de l'enfance, le gouvernement mettra en œuvre une politique de l'enfance dont les principaux piliers sont : (i) le renforcement de l'accès des jeunes enfants à une éducation préscolaire de qualité (ii) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection des enfants (iii) la promotion des droits des enfants et le renforcement de la coordination et le partenariat pour l'enfance.

D. L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE4)

En raison de la mauvaise gouvernance, les politiques publiques poursuivies au cours des trois dernières décennies n'ont que partiellement atteint les objectifs de développement escomptés. Sur le plan institutionnel, la Mauritanie ne dispose pas encore de structures administratives fiables et le sentiment d'appartenance à une même entité nationale reste à cultiver. Le citoyen se perd dans les labyrinthes des règles et des procédures inextricables et inadaptées. À ces tares s'ajoutent l'opacité, la corruption de pans entiers des élites, l'incompétence et le manque de professionnalisme d'une partie de ses ressources humaines.

Face à cette situation peu reluisante, la refondation d'un État mauritanien fort et moderne est identifiée comme un moyen incontournable pour répondre aux menaces multiformes qui pèsent sur l'avenir du pays et jeter les bases de son développement durable.

À cet égard, le gouvernement s'attaquera prioritairement aux problèmes de gouvernance, ce qui implique qu'un véritable travail de réorganisation, de salubrité publique, de ressourcement en nos valeurs de justice, de tolérance, d'ouverture et d'effort soit entrepris.

a. La lutte contre la corruption

Conscient que la lutte contre la corruption constitue un préalable à la bonne gestion des ressources et à l'efficacité des politiques publiques, le Gouvernement entend parachever dans les semaines à venir le processus d'élaboration et de validation participative d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) qui devra constituer un cadre de référence pour les réformes envisagées et de convergences des efforts visant leur mise en œuvre.

b. La gouvernance judiciaire

La refondation de l'État sur des bases saines passe nécessairement par la mise en place d'une justice de qualité, impartiale, sécurisante, prévisible, effective, indépendante et proche des citoyens. À cet effet, le Gouvernement s'attèlera à la mise en place d'un vaste programme de réformes pour permettre au secteur de la justice de jouer pleinement ce rôle essentiel.

Dans le cadre de ce programme, les efforts porteront sur la codification du droit positif, la simplification des procédures, la formation du personnel, le développement des infrastructures, la revalorisation du statut et des compétences des magistrats et la protection juridique et matérielle de leur indépendance.

c. La gouvernance territoriale et locale

L'objectif principal du Gouvernement en matière de gouvernance territoriale et locale est la mise en œuvre de politiques de développement rationnel, équilibré et équitable du territoire capable de faire disparaître à moyen et long terme les inégalités spatiales.

La Politique Nationale d'Aménagement du Territoire dont les choix stratégiques sont désormais inscrits dans la loi d'orientation n° 2010- 001 en date du 07 janvier 2010 relative à l'aménagement du territoire vise (i) l'organisation d'espaces (ii) le soutien des territoires en difficulté (iii) le développement local et (iv) la création et/ou le renforcement de pôles de développement.

Pour conforter ces options stratégiques, le Gouvernement vient de réaffirmer sa volonté politique de faire de la décentralisation un choix stratégique irréversible, en adoptant, le 22 avril dernier, une déclaration de politique de décentralisation et de développement local dont les grands axes concernent (i) le renforcement et la consolidation du processus institutionnel de la décentralisation (ii) la promotion du développement local (iii) le renforcement des capacités financières des collectivités locales (iv) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation et, (v) enfin, une mobilisation et une formation citoyenne plus assurée.

d. Le contrôle citoyen

Dans le cadre de la promotion du contrôle citoyen et dans le but de promouvoir une société civile organisée et pleinement consciente de sa responsabilité en matière de gouvernance, le gouvernement entame des réformes profondes au niveau des médias et du monde des organisations non gouvernementales.

Ainsi, une loi concertée organisant les ONG et le monde associatif, en lui procurant plus de liberté, mais aussi en lui imposant plus de rigueur dans la gestion et dans les objectifs, va être présentée à l'Assemblée nationale durant la session d'été. D'autre part, une libéralisation étudiée, graduelle et planifiée du secteur de l'audiovisuel sera entamée cette année.

e. La gouvernance environnementale

La politique environnementale mauritanienne est toujours en cours d'édification et se met en œuvre progressivement, avec comme perspective, une intégration des aspects environnementaux dans les politiques de l'Etat en vue d'assurer un développement durable du pays. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) représente l'essence de la Politique nationale en matière environnementale. Cette stratégie est mise en œuvre à travers le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Les défis environnementaux auxquels fait face la Mauritanie sont d'ordre divers et renvoient à une multitude de thématiques environnementales, d'ailleurs prises en charge parallèlement par différents départements ministériels. Les axes prioritaires se focaliseront sur la Gouvernance de la gestion environnementale au niveau national et local.

f. Gouvernance statistique

Pour assurer de bons diagnostics, mesurer les progrès dans le cadre du pilotage et du suivi évaluation des stratégies de développement, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) dont le plan d'action 2007-2012 est en train d'être

actualisé pour tenir compte des besoins en renforcement des capacités statistiques et en informations socioéconomiques sur la période 2011-2015.

Au cours de la période 2011-2015, il est ainsi prévu de réaliser grâce au concours des partenaires les actions suivantes (i) la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et l'opérationnalisation de la fonction statistique au sein des ministères (ii) le Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2011-2012 (iii) le premier recensement de l'agriculture et de l'élevage (RGAE) en 2011-2013 et (iv) des enquêtes spécifiques sur l'emploi et le secteur informel, sur la pauvreté (EPCV), sur la santé de la mère et de l'enfant (MICS), sur la rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation.

4. CONCLUSION : UNE SOLIDARITE INTERNATIONALE NECESSAIRE

La nature des nouveaux enjeux auxquels le pays fait face, l'approche pour les résoudre et le contenu de cette réponse font que celle-ci ne peut en aucun cas être uniquement nationale. Certains des problèmes sont régionaux (immigration clandestine), d'autres internationaux (terrorisme et trafic des stupéfiants), il convient donc que les moyens mis en place pour résoudre ces problèmes prennent en compte cette réalité. La Mauritanie ne se dérobera pas à ses responsabilités dans ces domaines. Nos ressources seront toutes engagées pour que les objectifs de développement que nous nous sommes fixés soient atteints. Cependant, nous sommes conscients qu'elles seront insuffisantes, pour l'instant, pour nous permettre d'atteindre les objectifs du millénaire, d'éradiquer la pauvreté, de mettre en place un système de répartition en mesure d'éliminer à court et moyen termes les séquelles de l'esclavage et de faire face aux menaces émergentes à savoir l'immigration clandestine, le terrorisme et le trafic international de drogue.

Le rôle donc de nos partenaires au développement demeure éminemment important dans la réalisation des objectifs de notre stratégie de lutte contre la pauvreté et devient crucial pour faire face aux nouvelles menaces. Les efforts que nous déployons et votre soutien nous permettront de mettre en place les conditions favorables à une croissance forte et durable, génératrice d'emplois et de revenus pour les plus pauvres. Votre appui et notre volonté permettront de bâtir un système de santé en mesure de réduire la mortalité maternelle et infantile et de construire un système éducatif promoteur d'intégration et d'égalité, susceptible d'offrir des opportunités de formation et d'emploi aux jeunes mauritaniens les empêchant d'être des proies faciles pour les groupuscules terroristes et les organisations de trafiquants.

L'imbrication de nos intérêts milite fortement en faveur de cet engagement de la communauté internationale à nos côtés. La concrétisation de tous ces objectifs qu'on vient de mentionner exige d'importants moyens financiers. C'est à ce titre que la Mauritanie interpelle ses partenaires au développement en vue de se mobiliser en faveur de cet élan de développement économique et social seul capable de lutter efficacement contre la pauvreté et unique rempart contre les menaces émergentes.



PARTIE III :

Programme d'Investissements Publics 2011-2013

**Le développement du milieu rural et des infrastructures
au centre des préoccupations du Gouvernement**

Mai 2010

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

1. INTRODUCTION

Le Programme d'Investissements Publics couvrant la période 2011-2013 porte sur un portefeuille de projets prioritaires en adéquation avec la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. Ce programme est conforme aux orientations stratégiques du pays qui servent de base à l'élaboration en cours du CSLP III (2011-2015). Ce programme accorde une place importante à l'amélioration des conditions de vie des populations notamment en milieu rural et le développement des infrastructures.

Par ailleurs, ce programme d'investissement respecte la capacité d'endettement du pays et le cadrage macroéconomique du programme soutenu par le FMI.

Les sources de financement de ce programme seront diversifiées. A cet effet, elles ne se limiteront pas aux seules ressources publiques traditionnelles (ressources propres ou aide publique au développement) mobilisées sous forme de dons, quasi-dons ou de prêts concessionnels. De nouveaux mécanismes de financement des investissements seront explorés en vue d'impliquer davantage le secteur privé dans la réalisation de grands projets initiés par l'État. Ce partenariat pourrait prendre la forme d'un « Build-Operate-Transfer » dans le domaine des infrastructures à travers la réalisation de projets de grandes envergures (énergie, aéroport et port) et les investissements directs étrangers (IDE) destinés au développement du secteur rural (agriculture, élevage).

Au-delà des dimensions stratégiques ci-dessus mentionnées, les projets figurant dans le programme ont été retenus selon des critères techniques tels que :

- L'impact économique et social des projets sur les conditions de vie des populations notamment les plus vulnérables que ce soit en zone rurale ou péri urbaine ;
- La prise en compte de tous les projets en cours d'exécution sur financement intérieur ou extérieur s'exécutant au-delà de 2010 ;
- Le degré de maturité établi sur la base de la disponibilité d'études de faisabilité ou d'un processus d'identification et de formulation avancée permettant d'optimiser le potentiel d'absorption du portefeuille et ainsi accélérer l'impact favorable sur la pauvreté ;

Il convient de préciser que tous les projets en cours d'exécution se terminant en 2010 ne figurent pas dans le PIP.

2. MONTANT GLOBAL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le PIP 2011-2013 global (Hors SNIM) s'élève à un montant de **1 114,1 milliards d'UM soit 4,2 milliards USD.**

Tableau n°1 : Récapitulatif du portefeuille de projets prioritaires

	En milliard		%	Nombre de projets
	UM	USD		
Financement acquis	380,0	1,46	34%	84
Financement à rechercher	734,1	2,82	66%	103
Total du portefeuille	1 114,1	4,28	100%	187

Étant donné que la priorité a été donnée aux projets dont le stade de préparation est avancé, l'objectif de ce programme d'investissement public est d'avoir un impact rapide et durable sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines et de contribuer à accélérer le développement économique par une plus grande diversification des sources de croissance et la levée de contraintes qui pèsent sur le secteur productif notamment le manque d'infrastructures et le coût élevé des facteurs de production.

Tableau n°2 : Répartition du portefeuille par type de financement

Type de financement	en milliard UM	%
Budget de l'Etat	68,8	6%
Prêt	249,9	22%
Don	178,4	16%
Quasi Don	298,3	27%
PPP	318,8	29%
Total	1 114,16	100%

Le tableau ci-dessous fait ressortir une répartition du portefeuille global par type de financement. Les financements sous forme de PPP seront dédiés aux projets d'infrastructures aéroportuaires et portuaires ainsi que dans le domaine de l'énergie.

Les montants ainsi programmés permettront de couvrir les besoins prioritaires en adéquation avec les orientations stratégiques qui serviront de socle à l'élaboration du CSLP III (2011-2015) suivant quatre grands axes :

- L'accélération de la croissance économique et le développement du secteur privé ;
- L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ;
- Le développement des ressources humaines et un meilleur accès aux services de base ;
- L'amélioration de la gouvernance et développement institutionnel.

3. ANALYSE SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE

Le détail du portefeuille de projets prioritaires par axe du CSLP est présenté dans le tableau n°3 ci-après. Il se dégage de l'examen de ce tableau les éléments majeurs suivants.

A. L'accélération de la croissance économique et le développement du secteur privé

L'analyse du programme d'investissements publics couvrant la période 2011-2013 permet de constater que le financement de certains grands projets (Port minéralier, Aéroport international de Nouakchott, les routes et une nouvelle centrale électrique à Nouakchott) introduit un biais favorable vers l'accélération de la croissance économique et du développement du secteur privé qui représentent **56 % du PIP global**. Cependant, cette situation s'explique par le fait que ces infrastructures constituent un préalable au développement de tous les autres secteurs, sans compter leurs impacts positifs sur l'emploi.

B. L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres

Outre les financements dont il bénéficie au titre des grands projets d'infrastructures, **le secteur du Développement rural** constitue l'un des piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté nécessitera une enveloppe complémentaire de 22,5 milliards d'UM (développement rural, génie rural et hydraulique villageoise).

Ces investissements seront destinés essentiellement à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages hydro-agricoles, au désenclavement des zones de production et au renforcement de l'accès à l'eau en milieu rural.

En milieu urbain, l'accent sera mis sur les investissements dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'habitat social. A cet égard, un montant de 172,8 milliards d'UM devra être mobilisé pour répondre aux besoins de ces secteurs.

C. Le développement des ressources humaines et un meilleur accès aux services de base

Compte tenu de leurs rôles dans le développement social du pays, les projets et programmes de **développement des ressources humaines et d'amélioration de l'accès aux services de base** absorberont un montant de 124,5 milliards d'UM soit 11% des nouveaux investissements prévus dans le PIP 2011-2013.

Les nouveaux projets porteront principalement sur la construction et l'équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU), la poursuite du Programme National du développement du secteur de l'éducation (PNDSE), la construction, l'extension, la réhabilitation d'équipements des infrastructures de santé, ainsi que la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile. Ces investissements sont orientés vers les sous-secteurs de la santé et de l'éducation ainsi qu'à la valorisation des initiatives de création d'emplois.

D. L'amélioration de la gouvernance et le développement institutionnel

Outre les mesures et réformes engagées par le Gouvernement pour l'amélioration de la Gouvernance, les investissements programmés pour **le secteur du développement institutionnel** porteront sur un montant de 81,7 milliards d'UM correspondant à 7% du PIP global. Ces investissements serviront à renforcer les capacités techniques de l'administration, à réaliser un recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) et améliorer le climat des affaires.

Quant aux projets multisectoriels, ils absorberont une enveloppe de 48,9 milliards d'UM soit 4 % du PIP global qui sera principalement destinée à financer les projets et programmes structurants et spécifiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale notamment la lutte contre les séquelles de l'esclavage et l'insertion des réfugiés.

Graphique récapitulatif

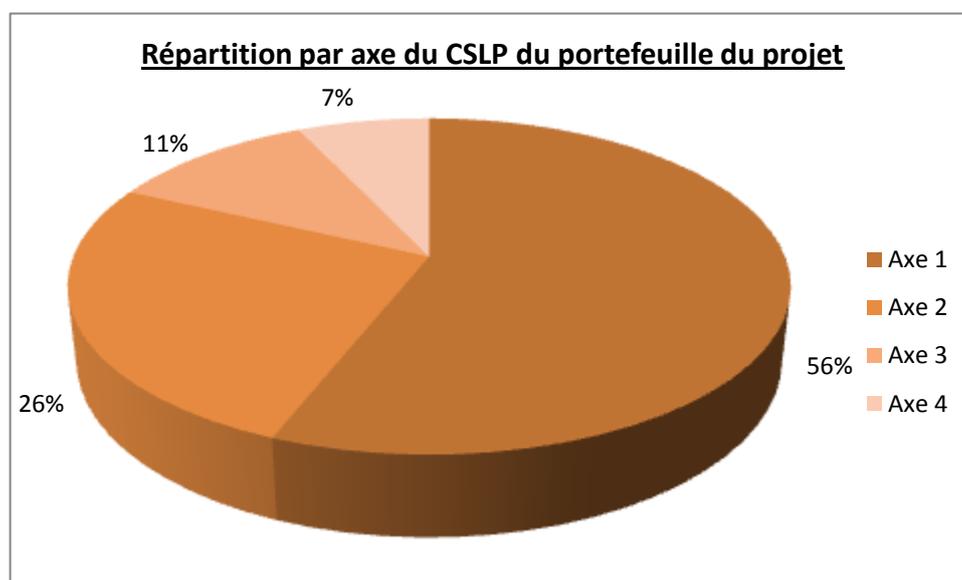


Tableau n°3 : Répartition du portefeuille par axe du CSLP (en millions d'UM)

Intitulé	Montant	Montant	TOTAL PIP	
	acquis	à rechercher	Montant UM	%
Axe 1	203 171,49	418 576,10	621 747,59	56%
Pêche	10 070,00	4 050,00	14 120,00	1,3%
Mines hors SNIM	290,00	4 865,00	5 155,00	0,5%
Industrie	33,00	0,00	33,00	0,0%
Energie	5 458,00	131 416,30	136 874,30	12,3%
Tourisme	100,00	900,00	1 000,00	0,1%
Infrastructures	185 438,79	270 544,80	455 983,59	40,9%
Télécommunications	0,00	6 500,00	6 500,00	0,6%
Appui au secteur privé	1 781,70	300,00	2 081,70	0,2%
Axe 2	90 678,22	195 422,80	286 101,02	26%
Agriculture	17 890,27	7 571,00	25 461,27	2%
Génie rural	5 449,00	9 905,00	15 354,00	1%
Hydraulique villageoise-pastorale	18 259,60	5 032,00	23 291,60	2%
Habitat/Urbanisme/Transport	37 944,35	26 152,00	64 096,35	6%
Hydraulique urbaine	11 135,00	146 762,80	157 897,80	14%
Axe 3	38 421,89	86 150,67	124 572,56	11%
Culture	1 900,00	200,00	2 100,00	0%
Education	26 688,89	58 338,67	85 027,56	8%
Santé et Affaires Sociales	1 933,00	24 412,00	26 345,00	2%
Emploi	7 900,00	0,00	7 900,00	1%
Jeunesse et Sports	0,00	3 200,00	3 200,00	0%
Axe 4	47 803,93	33 958,88	81 762,81	7%
Environnement	1 175,20	13 520,00	14 695,20	1%
Information	1 234,00	1 462,88	2 696,88	0%
Justice	3 616,00	1 645,00	5 261,00	0%
Appui à l'Administration	9 652,30	1 400,00	11 052,30	1%
Projets multisectoriels	32 126,43	15 931,00	48 057,43	4%
Total Général	380 075,53	734 108,45	1 114 183,98	100%



TABLE RONDE POUR LA MAURITANIE

DOCUMENTATIONS COMPLEMENTAIRES



Situation économique :

**Stabilité macroéconomique et relance
de la croissance en perspective**

Mai 2010

SITUATION ÉCONOMIQUE

1. INTRODUCTION

Sur la période 2006-2009, la Mauritanie a été durement touchée par quatre chocs externes et internes qui ont affecté la stabilité macroéconomique et porté préjudice à la croissance. Il s'agit de :

- **La crise pétrolière et alimentaire de 2008 s'est traduite par un renchérissement** significatif des produits alimentaires et pétroliers qui a aggravé la précarité de la situation alimentaire des populations les plus vulnérables dans un pays qui importe 30% de ses besoins alimentaires.
- **Le ralentissement économique mondial** a touché le pays à travers la baisse de la demande et des prix des principaux produits d'exportation de la Mauritanie (minerai de fer, cuivre et produits de la pêche). Les transferts de fonds (quoique relativement faibles) ont probablement dû diminuer et certains grands projets d'investissement sans doute retardés.
- **La baisse significative de la production pétrolière** due à des problèmes techniques a donné lieu à une révision majeure des perspectives macroéconomiques du pays, à la réduction du programme d'investissement public et à la nécessité de solliciter un volume plus élevé d'aide extérieure.
- **La crise politique intérieure** a ralenti sensiblement la mobilisation de l'aide extérieure nécessaire au financement du programme d'investissements publics.

En dépit de ces contre-performances, les perspectives de croissance sont plutôt optimistes dans un contexte international favorable à moyen terme et d'un programme économique ambitieux que le Gouvernement a élaboré pour la période 2010-2012 qui a été soutenu par le FMI dans le cadre de la Facilité de Crédit Elargi (FCE).

2. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES (2006-2009)

A. Évolution de la croissance économique

Entre 2006 et 2009, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,3 % hors pétrole et 3,8% y compris pétrole. Ces résultats permettent à peine d'atteindre le tiers des prévisions du CSLPII qui tablaient sur une croissance de 10,7% sur la période.

Au cours de cette période, l'économie mauritanienne a souffert des conséquences de la crise financière internationale qui s'est traduite en termes réels par une baisse de la demande extérieure et des prix internationaux des principaux produits exportés (fer cuivre, pétrole). À cette situation, s'ajoute une production pétrolière largement en deçà des prévisions. La production moyenne du secteur pétrolier n'a été que de 21.102 barils/j sur la période 2006-2008 contre une prévision moyenne de 42.000 barils/j et seulement de 10.740 barils/j en 2009, pour une prévision initiale estimée à 75.000 barils/j.

Plus particulièrement en 2009, la situation économique a été lourdement affectée par les effets conjugués d'une conjoncture internationale et d'une situation intérieure particulièrement défavorables. L'orientation à la hausse de l'activité économique initialement attendue a été compromise et la croissance hors secteur pétrolier s'est située à -0,9%. Ce résultat a été essentiellement attribuable aux contreperformances des secteurs de l'agriculture, des mines et du BTP. Aussi, du fait de la récurrence des difficultés productives du secteur pétrolier, la croissance globale du PIB a été de -1,1%.

Tableau n°1 : Contributions sectorielles à la croissance du PIB réel

Contributions à la croissance	2006	2007	2008	2009	Moyenne
<i>Secteurs</i>					
Primaire	0,0%	0,8%	1,4%	0,3%	0,6%
Secondaire	8,2%	-2,4%	-0,2%	-1,2%	1,1%
Tertiaire	2,4%	2,1%	2,1%	-0,1%	1,6%
Services privés	1,9%	1,7%	1,7%	0,0%	1,3%
Administrations Publiques	0,5%	0,4%	0,4%	-0,1%	0,3%
Taxes indirectes	0,8%	0,6%	0,4%	-0,1%	0,4%
PIB au prix du marché	11,4%	1,0%	3,7%	-1,1%	3,8%
prévisions CSLPII	19,4%	9,6%	7,7%	5,9%	10,7%

Sources : Aurotités mauritaniennes, services du FMI

De l'analyse des résultats de la croissance, il ressort, en termes de contributions sectorielles, que le secteur tertiaire a été le principal élément moteur de cette croissance, avec une contribution de 1,6 point en moyenne sur la période.

Le secteur tertiaire a en effet connu une croissance régulière de près de 4% par an en raison notamment : (i) de l'expansion du secteur des télécommunications avec l'arrivée d'un troisième opérateur de téléphonie mobile et le développement des activités NTIC (internet) ; (ii) de la libéralisation des marchés et des prix et les diverses mesures mises en œuvre visant la promotion du tourisme et (iii) le renforcement des services bancaires et des compagnies d'assurances.

Le secteur secondaire, en dépit de son rôle moteur dans la composition de la croissance réalisée (contribution de 1,1 point), a été l'élément déterminant qui a compromis l'objectif de croissance du CSLPII. Pour une prévision de croissance de 24,1% sur la période 2006-2009, le secteur n'a réellement crû que de 4,9% sur cette période. En effet, après avoir fortement augmenté de plus de 33% en 2006 sous l'effet du démarrage de l'exploitation pétrolière, le secteur secondaire a suivi une tendance baissière sur toute la période 2007-2009 (-4,5% en moyenne) du fait des contreperformances du secteur pétrolier à partir de 2007 et la mauvaise tenue du sous-secteur du BTP, particulièrement en 2008 et 2009, en liaison avec le ralentissement du rythme d'exécution des projets d'infrastructures.

Toutefois, ces contreperformances ont été compensées par la bonne tenue des sous-secteurs du cuivre et de l'or qui ont crû respectivement de 231% et 313% , en raison de leur première exploitation en année pleine à partir de 2007 et 2008.

Parallèlement, la production de minerai de fer a quasiment stagné autour de 11 millions de tonnes par an, pour un objectif de 12 à 13 millions de tonnes et les industries manufacturières,

ont marqué un ralentissement de l'activité (1,7%) sur la période, au regard des problèmes d'offre d'électricité auxquelles elles sont chroniquement confrontées.

En termes nominaux, les prix des principaux produits d'exportations ont été globalement favorables sur les périodes 2006 et 2008. La croissance moyenne du secteur secondaire sur cette période a marqué une hausse de plus de 48%. A contrario, en raison du fléchissement de la demande mondiale, la croissance du secteur a connu une baisse de 20,4% en 2009, consécutive à la chute des prix du fer (-36,1%), du cuivre(-9,1%) et du pétrole (-36,6%).

Les fluctuations des prix à l'exportation, d'abord favorables entre 2006 et 2008, puis défavorables en 2009, ont eu des conséquences sur la dynamique réelle de l'économie. Le PIB réel a crû de 5,4% entre 2006 et 2008 et la contribution du secteur secondaire à cette croissance a été significative (2 points de croissance). Cependant, en 2009, la contribution sectorielle du secondaire (-1,2 point de croissance) a principalement été à l'origine de la décélération de l'activité économique. Cette situation dénote la vulnérabilité de l'économie face aux chocs de prix sur le marché international.

Quant au secteur rural dont dépend plus de 50% de la population et qui constitue la principale zone de concentration de la pauvreté, il a été le moins contributeur à la croissance globale (0,6 point) sur la période. En dépit du volume d'investissement alloué à ce secteur dans les différentes phases du CSLP en termes d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le secteur rural demeure peu intégré à l'économie.

B. Évolution de l'inflation

Du fait de la hausse substantielle des prix de l'énergie et d'un certain nombre de produits alimentaires importés, le taux d'inflation s'est établi à 7,3% en moyenne annuelle sur la période 2006-2007. Toutefois, en glissement annuel, l'évolution des prix à la consommation a sensiblement ralenti, l'inflation est ainsi passée de 8,9% à fin 2006 à 7,4% à fin décembre 2007, du fait principalement d'une décélération des prix des produits alimentaires et des transports observée durant le dernier trimestre de l'année, et de la poursuite du resserrement de la politique monétaire et budgétaire.

L'inflation au titre de l'année 2008 est restée stable en moyenne annuelle soit 7,3% et 3,9 % en glissement annuel marquant ainsi un recul de 3,5 points par rapport à l'année 2007. Cette baisse de l'inflation est due aux mesures visant à atténuer la hausse des prix de produits de première nécessité, et aussi à une conjoncture internationale marquée par la baisse des prix des produits de base et la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente. Cette dynamique baissière observée en 2008 se poursuit en 2009 où le taux d'inflation a été en moyenne de 2,2%.

C. Les finances publiques

Tableau n°2 : Éléments principaux du TOFE (2006-2009)

Finances publiques (Milliards d'UM)	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes y.c pétrole et dons	466,0	205,3	206,4	202,2	270,0
Recettes n.c pétrole et dons	153,5	169,1	182,5	182,4	171,9
Recettes fiscales	97,1	106,9	114,6	106,6	106,3
Recettes non fiscales	56,4	62,2	67,8	75,8	65,6
Recettes pétrolières	60,0	19,9	17,4	13,7	27,8
Dons	252,5	16,3	6,5	6,1	70,3
Dépenses et prêts nets	206,4	217,3	262,0	242,9	232,1
Solde global hors dons et pétrole	-52,9	-48,2	-79,5	-60,5	-60,3
En % du PIB hors pétrole	-9,4%	-7,1%	-10,0%	-8,0%	-8,6%
Solde global y.c dons et pétrole	259,6	-12,0	- 55,6	-40,7	37,8
Taux de pression fiscale	17,2%	15,8%	14,4%	14,1%	15,3%
PIB nominal hors pétrole	565,3	678,4	797,6	758,5	700,0

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

Le déficit budgétaire hors pétrole et dons se situe à 60,3 milliards UM en moyenne sur la période 2006-2009, correspondant à 8,6% du PIB nominal hors pétrole. Ce déficit a suivi une tendance assez régulière sur la période avec toutefois un pic en 2008 qui s'explique par la mise en œuvre du PSI pour lutter contre les effets négatifs de la crise alimentaire. Compte tenu des dons et des revenus du pétrole, ce solde afficherait un excédent de 38 milliards par an en moyenne sur la période. Cette situation s'explique essentiellement par la prise en compte de la remise de la dette dans le cadre de l'IRDM en 2006 (242,5 milliards d'UM) et des recettes pétrolières.

Les recettes de l'État hors dons et pétrole ont connu une augmentation régulière sur la période (11,2% par an), soutenues par les recettes fiscales (9,5%) et non fiscales (14,1%).

En ce qui concerne les recettes fiscales, les bons résultats enregistrés sont le fruit de mesures prises en matière d'administration et de politiques fiscales. Pour l'administration, cela concerne les mesures structurelles prises dans le domaine de l'amélioration de l'assiette et du rendement fiscal. La politique fiscale concerne la fiscalité indirecte (TVA) et la mise en œuvre du programme de réforme de la fiscalité directe (BIC, IMF, BNC, ITS). Toutefois, les effets positifs de ces réformes ont été atténués par une conjoncture nationale et internationale défavorables en 2008 et surtout en 2009 où les recettes fiscales ont marqué une baisse de 7%. Ainsi, le taux de pression fiscale s'est stabilisé. Autour de 14% entre 2008 et 2009, après avoir atteint 17% en 2006.

Les recettes non fiscales ont été essentiellement portées par : (i) les revenus générés par la pêche (compensation UE, redevances, amendes, confiscations, etc.) à hauteur de 40,2 milliards d'UM en moyenne annuelle entre 2006 et 2009 ; et (ii) les contributions des entreprises publiques sous forme de dividendes, qui s'élèvent en moyenne à 13 milliards UM sur la période.

S'agissant des dépenses publiques, elles ont atteint en moyenne 232 Milliards d'UM sur la période 2006-2009, avec une hausse moyenne de près de 11%. L'analyse des dépenses publiques permet de dégager trois éléments : (i) en 2008, le coût de la mise en œuvre du PSI qui a contribué à une hausse significative des charges courantes (30%) ;(ii) la restriction des dépenses en capital (-6% en moyenne) sur la période 2008-2009, imputable à une baisse des

financements extérieurs ; (iii) une baisse des dépenses courantes de près de 10% en 2009, consécutive à la politique de rationalisation des dépenses publiques.

D. La balance des paiements

Globalement la balance commerciale a été déficitaire de près de 52 millions USD sur la période 2006-2009, et de 430 millions USD hors exportations pétrolières. L'analyse de ce solde permet de dégager trois tendances:

- entrée en exploitation du gisement pétrolier Chinguity qui a dynamisé les exportations en 2006 ;
- une tendance déficitaire sur la période 2007-2009 justifiée par une hausse significative des importations et la hausse des prix des matières premières (acquisition d'importants stocks de produits alimentaires suite à la mise en place du PSI). Cette hausse des importations a été toutefois compensée en partie par les premières exportations d'or et de cuivre et des prix favorables sur le marché du fer en 2007-2008 ;
- une forte résorption du déficit en 2009, du fait la baisse de la facture d'importation, notamment sur les produits alimentaires et pétroliers, et ce, malgré le recul des exportations.

En ce qui concerne les transferts, leur niveau s'est élevé en moyenne à 159 millions USD. Toutefois, les transferts privés (en particulier les transferts des travailleurs émigrés) sont restés quasiment stables à 71 millions USD par an, et ceux officiels ont évolué différemment sur la période en raison de la baisse régulière de l'assistance PPTE qui est passée de 14,3 en 2006 à 6 millions USD en 2009.

Tableau n°3: Éléments de la balance des paiements (2006-2009)

En millions de \$ US	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Balance commerciale	200,0	-193,7	-153,6	-59,7	-51,8
Balance commerciale (hors expl. Petr)	-434,8	-532,4	-479,4	-272,3	-429,7
Services et revenus nets	-405,4	-465,7	-600,3	-462,8	-483,6
Transferts courants	158,7	144,3	196,6	136,7	159,1
Balance courante	-46,7	-515,2	-557,3	-385,7	-376,2

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

Le solde de balance courante est déficitaire sur toute la période à hauteur de 376 millions USD (54% du PIB moyen). Ce déficit est bien supérieur à celui de la balance commerciale. Le comportement de la balance courante s'explique essentiellement par un important déficit de la balance des services et revenus qui n'a pu être compensé par l'excédent des transferts sur la période.

En effet, les importations de services et revenus (transport, assurance, services financiers, voyages, paiements d'intérêt sur la dette extérieure, etc.) ont largement excédé sur la période

les recettes, principalement issues des licences de pêche et ceux du tourisme. Ces importations se sont établies en moyenne à 719 millions USD, en liaison avec les charges liées à la hausse des importations de biens sur la période.

E. La situation monétaire

Tableau n°4 : Ressources du système monétaire

En milliards d'UM	2006	2007	2008	2009	Var Moyenne
Monnaie fiduciaire	66,4	68,9	70,0	82,2	
Variation (%)	35,0	3,8	1,5	17,5	14,4
Dépôts à vue	82,3	102,1	133,1	149,0	
Variation (%)	4,0	24,1	30,3	11,9	17,6
Monnaie M1	148,7	171,1	203,1	231,2	
Variation (%)	16,0	15,0	18,7	13,9	15,9
Dépôts à terme	29,2	40,5	37,6	45,9	
Variation (%)	14,3	38,8	-7,2	22,2	17,0
Masse Monétaire M2	177,9	211,6	240,6	277,1	
Variation (%)	15,7	18,9	13,7	15,2	15,9

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

Sur la période 2006-2009, l'agrégat M2 est passé de 178 à 277 milliards d'UM, soit une progression moyenne de 15,9% par an.

S'agissant des contreparties de M2, elles ont été caractérisées sur la période par une tendance haussière des concours à l'économie et une forte augmentation des créances du système bancaire sur l'État, surtout pour les années 2008 et 2009 particulièrement marquées par une conjoncture économique particulièrement défavorable. Ces créances sont passées de 142 à 184 milliards d'UM, avec des variations respectives de 16% et 30%. A contrario, les avoirs extérieurs se sont situés à -0,1 milliard d'UM en moyenne entre 2006 et 2009, malgré une position favorable des avoirs des autorités monétaires sur la période.

Cette situation est le résultat des contreperformances des réserves nettes des banques commerciales (-7,2 milliards d'UM en moyenne) dont les avoirs à l'étranger n'ont pu couvrir leurs engagements extérieurs. Les réserves brutes en mois d'importations ont été évaluées en moyenne à 2,1 mois d'importations de biens et services sur la période.

Tableau n°5 : Contreparties du système monétaire

En milliards d'UM	2006	2007	2008	2009
Avoirs extérieurs nets	0,7	12,0	-9,5	-3,5
Autorités monétaires	4,6	12,4	10,1	1,5
Banques Commerciales	-3,9	-0,4	-19,6	-5,0
Créances nettes sur l'Etat	112,3	121,9	141,7	183,8
Créances nettes sur l'économie	153,9	183,2	226,4	235,3
Autres postes nets	-89,0	-105,5	-118,0	-138,5
Masse Monétaire M2	178,7	223,6	231,1	273,6

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

3. PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2010

L'année 2010 constitue une année charnière pour l'économie nationale. Le retour à la stabilité politique ajoutée à une conjoncture internationale plus favorable devrait permettre la relance de la croissance économique après une année 2009 morose. Bien que les prévisions de production de pétrole à moyen terme aient été fortement révisées à la baisse, les autorités, en accord avec les services du FMI, sont d'avis que le redressement partiel prévu des prix du minerai de fer et du cuivre, les réformes en cours et la reprise de l'aide des bailleurs de fonds amélioreront les perspectives macroéconomiques.

En conséquence, pour l'année 2010, les prévisions se présentent comme suit :

- la croissance globale est prévue à 5,2% hors secteur pétrolier. Cette reprise de la croissance sera essentiellement soutenue par (i) l'orientation à la hausse des prix des matières premières et la reprise de la demande mondiale (ii) les mesures prévues par les autorités pour soutenir la campagne agricole 2010/2011 en termes de remise à niveau des aménagements, de réaménagement, des crédits alloués au sous-secteur, de mise à disposition des engrais et des semences sélectionnées, et de renforcement des encadrements techniques ; (iii) de l'augmentation des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC et (iv) de la relance du secteur du BTP.
- L'inflation devrait être limitée à 4,8 % pour l'année 2010 ;
- Les autorités entendent ramener pour 2010 le déficit budgétaire de base hors pétrole à 3,8 % du PIB non pétrolier à travers des mesures de renforcement des recettes et par la maîtrise des dépenses.
- Le taux de pression fiscale devrait s'élever à 14,8% en 2010 contre 14,1% en 2009 en raison d'importantes mesures fiscales adoptées dans la loi de finances 2010 ;
- Les dépenses courantes de l'État seront portées à 184 milliards d'UM en 2010, marquant ainsi une baisse de 1,3% par rapport à l'année 2009. Toutefois, la reprise attendue des dépenses d'investissement, notamment sur financement extérieur, de l'ordre de 43 milliards d'UM contre moins de 15 milliards d'UM en 2009, devrait porter les dépenses totales à 284 milliards d'UM en 2010, soit une hausse de 17% par rapport à l'année précédente.
- Le déficit courant de la balance courante devrait s'élever à 11,9 % du PIB contre 12,7% en 2009. Cette amélioration est la conséquence de la reprise attendue des secteurs d'exportation et l'orientation à la hausse des prix des matières premières (fer, cuivre, or).
- Ainsi les réserves de change s'établiront à 2,5 mois d'importations à la fin de l'année 2010 contre 2,2 fin 2009 ;

4. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2011-2015

Tableau n°6 : Principaux objectifs fixés pour la période 2011-2015

Objectifs macroéconomiques	Réalisations 2006-2009	Prévisions 2010	Objectifs 2011-2015
Taux de croissance moyen du PIB	3,9%	4,6%	5,5%
Déficit budgétaire (hors dons) moyen (en % du PIB hors pétrole)	8,8%	9,6%	5,6%
Déficit courant hors transferts officiels en fin de période (en % du PIB)	14,8%	16,3%	10,3%
Reserves en mois d'importations en fin de période	2,2	2,5	3,6
Taux d'inflation en fin de période	2,2%	4,8%	5,0

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

À moyen terme, l'objectif prioritaire du Gouvernement sera de créer les conditions appropriées à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet objectif devrait se traduire au cours des prochaines années, par des niveaux de croissance économique soutenus, dans un environnement macro-économique stable et des stratégies sectorielles adaptées aux programmes prioritaires du Gouvernement.

Dans cette perspective, les autorités entendent poursuivre pour la période 2011-2015 des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant (i) d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 5,5% (ii) de contenir l'inflation pour la maintenir à 5% en fin de période (ii) de ramener le déficit budgétaire à 5,6% du PIB hors pétrole en moyenne sur la période et (iii) de porter les réserves de change à l'équivalent de près de 4 mois d'importations à l'horizon 2015.

A. La croissance économique

Tableau n°7 : Contributions sectorielles à la croissance

Contributions à la croissance	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Secteurs						
Primaire	0,6%	0,6%	0,6%	1,0%	1,0%	0,8%
Secondaire	1,9%	2,0%	2,7%	0,7%	1,4%	1,7%
Tertiaire	2,3%	2,4%	2,3%	2,7%	3,1%	2,6%
Services privés	1,9%	2,1%	2,1%	2,5%	2,8%	2,3%
Administrations Publiques	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
Taxes indirectes	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
PIB au prix du marché	5,2%	5,4%	6,0%	4,8%	5,9%	5,5%

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

Sur la période 2011-2015, le cadre macroéconomique repose sur un taux de croissance économique moyen de 5,5% par an. Cet objectif de croissance est prudent, dans la mesure où il n'intègre pas d'hypothèses de mise en exploitation d'autres gisements pétroliers en dehors de celui du champ Chinguetty, ni l'impact de projets dont le financement est incertain.

De ce cadre macroéconomique, il ressort globalement que le principal déterminant de la croissance demeure le secteur des services privés dont la contribution moyenne (2,3 points) dénote une tertiarisation progressive de l'économie.

Le développement du secteur privé sera donc le principal levier de la politique de croissance accélérée. À cet égard et conformément au programme économique conclu avec le FMI, le Gouvernement s'attellera, à moyen terme, à lever progressivement les obstacles qui entravent l'émergence du secteur privé à travers (i) la refonte du Code des investissements en cours (ii) l'amélioration du climat des affaires (iii) la mise en place d'un cadre juridique facilitant la prise et la mise en jeu de sûretés et garanties sur les biens immobiliers et mobiliers (iv) la simplification des mécanismes de recouvrement des créances et d'exécution des contrats et (v) le renforcement des capacités du pouvoir judiciaire dans les domaines du droit commercial, du droit financier et du règlement des différends commerciaux.

Le secteur secondaire sera le second déterminant de la croissance à moyen terme. Sa contribution à cette croissance (1,7%) en moyenne sur la période résultera essentiellement de : (i) l'exploitation effective du projet Guelb II au cours de la seconde moitié de la période, devant porter la production de la SNIM à plus de 16 millions de tonnes par an; (ii) le développement des activités dans le secteur des constructions et travaux publics à travers l'exécution d'importants projets d'investissements dans les secteurs des transports, du développement urbain et du développement rural et (iii) la relance des activités des unités industrielles qui sera renforcée par les effets positifs attendus du plan de redressement de la SOMELEC, l'amélioration de l'approvisionnement en eau à partir du projet Aftout Es Saheli, et une meilleure amélioration de l'accès aux facteurs de production.

Quant au secteur rural, il tirerait la croissance globale de 0,8%, en légère amélioration par rapport aux années précédentes où les contributions variaient autour de 0,6%. Les difficultés du secteur sont d'ordre structurel. Une priorité pour le Gouvernement sera l'exécution de programmes ambitieux d'investissements sectoriels axés sur l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural, principal foyer de pauvreté en Mauritanie.

B. Les finances publiques

Tableau n°8 : Éléments principaux du TOFE (2011-2015)

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	
						2006-2010	2011-2015
Recettes y.c p ^r trole et dons	242,3	258,4	278,7	295,7	306,5	264,2	276,3
Recettes n.c p ^r trole et dons	219,6	235,4	253,1	270,0	279,4	178,4	251,5
Recettes fiscales	143,3	156,5	171,3	185,2	195,6	110,8	170,4
Recettes non fiscales	76,3	78,9	81,8	84,8	83,8	67,6	81,1
Recettes p ^r trol, res	10,6	10,9	13,6	13,8	16,8	24,2	13,2
Dons	12,1	12,1	12,0	11,9	10,2	61,6	11,7
D ^r penses et pr ^r ts nets	282,9	291,7	308,7	325,1	341,0	242,6	309,9
Solde global hors dons et p ^r trole	-63,3	-56,3	-55,5	-55,1	-61,6	-64,2	-58,4
En % du PIB hors p ^r trole	-7,0%	-5,7%	-5,2%	-4,9%	-5,1%	-8,8%	-5,6%
Solde global y.c dons et p ^r trole	- 40,6	- 33,3	- 29,9	- 29,3	- 34,5	21,6	-33,5
Taux de pression fiscale	15,8%	16,0%	16,1%	16,4%	16,1%	15,3%	16,1%
PIB nominal hors p ^r trole	908,7	981,0	1062,1	1131,8	1215,3	727,4	1059,8

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

Dans le domaine des finances publiques, les orientations budgétaires à moyen terme viseront à poursuivre les mesures destinées à élargir davantage l'assiette fiscale et améliorer l'administration des impôts et des douanes. Ces mesures permettraient d'accroître les recettes

fiscales de 9% en moyenne par an sur la période 2011-2015. En dépit d'une quasi-stabilité des revenus de la pêche autour de 46 milliards d'UM à partir de 2010, les recettes non fiscales s'établiraient à 81 milliards d'UM, soit une augmentation de 2,1% par an, qui résulterait d'une augmentation des dividendes des entreprises publiques de près de 8% par an, en raison de l'augmentation des capacités productives de la SNIM et des mesures portant l'assainissement de l'environnement financier des entreprises publiques, afin d'accroître leur implication dans l'économie.

Dans le domaine des dépenses publiques, la composante « fonctionnement » évoluerait de 5% en moyenne entre 2011 et 2015, en net ralentissement par rapport à la période 2006-2010 (9% par an). Cette situation résulterait de la réduction des subventions accordées aux entreprises publiques et des efforts de rationalisation des avantages dans le traitement des salariés de l'administration. En pourcentage du PIB hors pétrole, les traitements et salaires sont estimés à 8,6% par an sur la période, contre 9,4% en moyenne entre 2006 et 2010, soit un recul de près de 1 point du PIB par an. Par rapport aux recettes fiscales, les salaires, qui en représentaient près de 62% sur la période 2006-2010, ne seraient plus que de 53% en moyenne entre 2011 et 2015.

Quant à la composante « investissement », elle s'établirait à près de 93 milliards d'UM par an sur la période, contre environ 57 milliards d'UM en moyenne entre 2006 et 2010. La bonne orientation de ces dépenses visera, dans un contexte de transparence et d'efficacité, à accroître les dépenses de réduction de la pauvreté. Ces dépenses d'investissement sur la période 2011-2015 seraient financées à hauteur de 64% sur financement intérieur. Les dépenses d'investissement sur financement extérieur (36% des dépenses d'investissement en moyenne) marqueraient un fléchissement de près de 7% par an entre 2011 et 2014, d'où la nécessité de négocier de nouveaux financements concessionnels pour accompagner le Gouvernement dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

C. La balance des paiements

Tableau n°9 : Éléments principaux de la balance des paiements

En millions de \$ US	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	
						2006-2010	2011-2015
Balance commerciale	-113,4	-109,5	73,4	80,1	44,2	-40,1	-5,0
Balance commerciale (hors SNIM)	-225,9	-278,1	-315,0	-328,5	-340,1	-336,7	-297,5
Services et revenus nets	-676,5	-664,1	-667,3	-650,2	-643,0	-510,9	-660,2
Transferts courants	179,8	174,6	160,8	178,0	170,6	168,7	172,8
Balance courante	-610,2	-599,0	-433,1	-392,1	-428,2	-382,3	-492,5

Sources : Autorités mauritaniennes, services du FMI

Dans le domaine des échanges extérieurs, la Mauritanie connaîtrait à moyen terme une position plus favorable par rapport à la période précédente. Le déficit de la balance commerciale s'améliorerait pour se situer à -5 millions USD en moyenne sur la période 2011-2015. Cette situation résulterait des effets concomitants de la reprise de l'offre des secteurs des industries d'extraction métallique et de la pêche ainsi que de l'amélioration attendue des prix sur le marché international. L'entrée en exploitation du projet Guelb II sera déterminante

dans la structure des échanges extérieurs de la Mauritanie sur la seconde moitié de la période. La balance commerciale marquerait un excédent moyen annuel de l'ordre de 70 millions USD à l'horizon 2015.

Toutefois, le déficit du solde courant se creuserait pour se situer à 493 millions USD sur la période, du fait la dégradation du solde des services et revenus, en liaison avec la hausse des intérêts sur la dette due (32%) et importations de fret (3%).

Le déficit du compte courant sur la période 2011-2015 sera en moyenne de 492,5 millions USD soit 46% du PIB moyen sur la période. Ce déficit serait essentiellement résorbé par les emprunts officiels à long terme à hauteur de 188 millions de dollars US et les investissements directs de l'ordre de 204 millions de dollars par an sur la période. La balance globale marquerait ainsi un excédent de 48 millions de dollars sur la période.

D. Situation monétaire

Dans le domaine de la monnaie, la masse monétaire connaîtrait un accroissement de près de 10,3% sur la période, contre environ 15% au cours de la période précédente. Cette situation serait le fait de la poursuite d'une politique monétaire prudente, dictée par l'objectif de maîtrise de l'inflation se situe à environ 5% par an.

Au cours des prochaines années, les autorités monétaires envisagent la mise en œuvre des réformes pour consolider le secteur financier, tout en améliorant l'accès aux services financiers dans un environnement concurrentiel. Ces réformes seront centrées sur le renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur financier, l'accroissement de la transparence des pratiques comptables du secteur financier et de la fiabilité de ses états financiers, le renforcement des capacités des différents organes de supervision des établissements financiers ; et la mise en œuvre des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

5. CONCLUSION

À la lumière de ce qui précède, les perspectives économiques s'annoncent, dans l'ensemble, optimistes pour la Mauritanie sous réserve de la capacité du pays à

- disposer d'une stabilité politique durable ;
- d'un environnement international favorable ;
- de la mise en œuvre d'un programme de réformes structurelles avec un accent particulier sur la bonne gouvernance et l'affectation optimale des ressources internes et externes.



État de réalisation des
Objectifs du Millénaire pour le Développement

Mai 2010

ÉTAT DE RÉALISATION DES OMD

1. INTRODUCTION

Cette année 2010 marque le dixième anniversaire de la Déclaration du Millénaire solennellement adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement à New York lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Pour l'occasion, le Rapport sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (ROMD 2010) établit le bilan de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Mauritanie dix ans après cette déclaration.

Le rapport montre une situation contrastée. En effet, si pour certains objectifs, il est possible ou même hautement probable qu'ils soient atteints en 2015 ou avant, il en est d'autres dont tout indique qu'ils sont d'ores et déjà hors de portée au même horizon.

Globalement, le suivi des OMD montre que les déficits principaux concernent les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'emploi ainsi que certaines composantes importantes du genre.

2. L'ANALYSE DU CONTEXTE GLOBAL

Les caractéristiques du processus de développement à l'œuvre en Mauritanie expliquent pour une large part le niveau d'atteinte des OMD. Les contreperformances dans certains domaines sont le reflet d'un processus de développement qui fut marqué pendant les deux dernières décennies par la mauvaise gouvernance. Celle-ci a été accentuée par la forte instabilité politique que vit le pays depuis 2003. En fait, tous les aspects de la gouvernance ont connu de graves difficultés qu'attestent les classements internationaux en matière de développement humain ou de corruption.

Les administrations publiques ont été affectées par un déficit de transparence, d'efficacité, d'efficacités et de manque d'équité dans leurs relations avec les autres acteurs. Cela a été particulièrement vrai pour les secteurs essentiels pour l'atteinte des OMD : l'éducation, le développement rural et la Santé. Ce dernier subit les effets conjugués des facteurs ci-après : (i) une **faible** mobilisation de ressources; (ii) une allocation biaisée; (iii) des discriminations à l'égard des populations pauvres et vulnérables, en plus (iv) des défaillances de la gouvernance du secteur.

Les deux CSLP successifs (2001-2004 et 2006-2010) n'ont eu que peu d'impact sur le comportement global des acteurs du développement. Les constats faits montrent des divergences entre les priorités définies dans les CSLP et les arbitrages budgétaires au cours de la période écoulée. Rien d'étonnant donc si, devant les criantes disparités spatiales et socio-économiques, les CSLP ne sont pas arrivés à corriger, même partiellement cette situation. Le milieu rural est resté un réservoir national de la pauvreté, de l'ignorance, de la maladie et des... inégalités.

Le chômage et le sous-emploi restent des fléaux nationaux que l'expansion incontrôlée du secteur informel n'arrive plus à soulager.

C'est dans ce contexte que la Mauritanie a dû faire face à **des crises** climatiques, récurrentes depuis les années 1960. Elles ont contribué à l'affaiblissement des capacités du secteur productif rural (agriculture, élevage) et à l'installation du pays dans une situation de dépendance alimentaire croissante (environ 60% des besoins). Les politiques et programmes mis en œuvre n'ont eu que peu d'effets sur le niveau de vie en milieu rural.

Au début des années 2000, la Mauritanie s'est comportée comme un futur pays pétrolier. Une surestimation des réserves et du niveau de production et donc des recettes issues du pétrole a conduit à des décisions inappropriées en matière de finances publiques, sur lesquelles il a été difficile de revenir (effet de cliquet).

En 2007-2008, la Mauritanie a été frappée par la crise alimentaire et énergétique, qui a conduit à une flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les réponses d'urgence du gouvernement ont limité, mais pas supprimé l'impact sur les populations pauvres. La crise financière mondiale qui sévit depuis 2008 a touché la Mauritanie, à un moment où le pays traversait une grave crise politique. Elle a conduit à un brusque retournement de l'évolution du PIB, qui régressera (-1 % environ selon les données provisoires) en 2009. Ce résultat reflète notamment le retournement des marchés mondiaux, particulièrement celui du fer dont les recettes d'exportation sont passées de 823 millions de \$ EU en 2008 à 521 millions en 2009 selon la BCM. La crise politique a par ailleurs conduit à un gel d'une partie de l'aide publique au développement de partenaires importants comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne en 2008 et 2009. La combinaison de ces facteurs défavorables a donc induit à une baisse du PIB, qui touchera inévitablement la population et retardera l'atteinte des OMD.

3. L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS PAR OBJECTIF

On peut classer les huit objectifs en trois ensembles : (i) ceux qui seront plus ou moins facilement atteints (ii) ceux dont les indicateurs ont connu des progrès significatifs pour justifier de bonnes perspectives d'atteinte en 2015 et (iii) ceux qui au vu de la situation actuelle paraissent hors de portée.

A. Les objectifs facilement réalisables avant 2015

Les données officielles disponibles montrent que l'objectif 2 (accès universel à l'enseignement fondamental) pourra être atteint si ce n'est déjà le cas. Les progrès sont d'autant plus remarquables que le taux net de scolarisation dans le primaire n'était que de 49% en 1990.

En outre, l'une des composantes de l'objectif 3 (la parité filles/garçons du moins dans son aspect quantitatif) a été atteinte en 2000/2001. Pourtant, le rapport filles/garçons n'était que de 0,72 en 1990. Mais il faut s'interroger sur le niveau des taux nets, les taux de rétention ainsi que sur la qualité de l'enseignement.

B. Les objectifs probablement réalisables avant 2015

En matière de taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes (composante de l'OMD 3), il est possible qu'on puisse s'approcher de la parité en 2015.

En matière d'accès à un approvisionnement satisfaisant en eau « améliorée », le taux était de 37% en 1990. On peut raisonnablement espérer qu'il atteindra les 74% en 2015, tel que cela est fixé pour cette composante de l'objectif 7. En effet, l'approvisionnement des populations en eau progresse de façon satisfaisante avec 62 % des ménages qui avaient un accès à des approvisionnements en d'eau amélioré en 2008.

Dans le domaine de la santé, les indicateurs de l'objectif 6 en matière de VIH-SIDA, de paludisme et de tuberculose montrent que ces maladies ne progressent plus et que l'on est en mesure de renverser la tendance à leur expansion et d'atteindre les OMD correspondants en 2015. L'évolution de la situation semble en tout cas et pour le moment, sous contrôle. Mais il s'agit, il est vrai, de sous-secteurs fortement appuyés par la communauté internationale.

C. Les objectifs hors de portée :

On peut les classer en deux catégories : ceux où des progrès importants ont été réalisés sans pour autant que cela ne permette d'atteindre les objectifs fixés et ceux où les retards pris sont tels qu'on ne peut raisonnablement envisager d'atteindre les objectifs en 2015.

- **La première catégorie :** Elle comporte l'objectif OMD1 (réduction de la pauvreté) et une partie de l'objectif OMD3 (la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire).

- **L'objectif de réduction de la pauvreté**

Il a connu d'importants progrès, à en juger par les indicateurs disponibles (EPCV) qui montrent que l'incidence de la pauvreté est passée de 57% en 1990 à 42% en 2008, soit une baisse de 15 points.

Mais en matière de réduction de l'extrême pauvreté, les progrès ont été beaucoup plus lents : l'extrême pauvreté frappait encore 39 % des enfants en 2008, selon l'indicateur d'insuffisance pondérale qui a été retenu pour mesurer le phénomène, au lieu de 47 % en 1990.

Une des principales conclusions du rapport concerne **le monde rural où** vivent encore plus de 50% de la population mauritanienne. Les indicateurs disponibles montrent que la pauvreté rurale se maintient à un niveau : 78 % de la pauvreté en Mauritanie est concentrée dans le **milieu rural**, proportion qui a augmenté entre 2004 et 2008. Les deux stratégies successives de lutte contre la pauvreté (CSLP I et II) ne sont donc pas parvenues à réduire le phénomène dans le milieu rural, ce que confirme l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2008. Cela s'explique par le très faible impact des stratégies de développement de la production agricole et pastorale, qui reste très irrégulière et qui recule sensiblement en tendance. Par

ailleurs, le développement des services de base ne progresse guère en milieu rural, ce qui reflète une incapacité à cibler les interventions de l'État au profit des plus défavorisés.

○ **L'objectif de la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire/supérieur et de participation des femmes au pouvoir de décision (OMD3)**

Les chiffres les plus récents (EPCV 2008) indiquent que l'écart entre les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire est encore important, soit 5 points (33% pour les garçons et 28% pour les filles). Il l'est davantage au niveau de l'enseignement supérieur (21% de filles en 2008/2009). Ces écarts ne pourront vraisemblablement pas être résorbés au cours des cinq prochaines années.

Même si des progrès remarquables ont été réalisés en matière de participation des femmes au pouvoir de décision (gouvernement, parlement et conseils municipaux), notamment depuis 2006, la parité reste pour le moment difficile à envisager au cours du prochain quinquennat.

En effet, au-delà des avancées et acquis enregistrés au cours de ces dernières années en matière d'égalité et d'équité de genre, il existe des écarts et des discriminations en matière de (i) santé reproductive ; (ii) d'éducation; (iii) d'accès à un emploi rémunéré et décent, mais aussi (iv) en matière de participation à la prise de décision dans toutes les sphères de la citoyenneté.

D'autres questions méritent aussi qu'on s'y intéresse : (i) la pauvreté selon le genre et l'accès des femmes aux ressources productives (incidence et dynamique de la pauvreté selon le genre, le microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté féminine) ; (ii) les discriminations fondées sur le genre et l'accès des femmes à leurs droits et à la justice formelle (les dispositions discriminatoires de l'ordre juridique interne et l'effectivité des lois par rapport aux violences fondées sur le genre).

- **La deuxième catégorie** : Il s'agit principalement des objectifs relatifs au secteur de la Santé (OMD4 et OMD5) où la situation demeure préoccupante ainsi que les évolutions trop lentes dans les domaines de l'environnement, de l'assainissement (OMD 7) et de l'emploi.

○ **La mortalité infantile et infanto-juvénile**

Le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé à 122 pour mille en 2007 (Enquête MICS) alors que l'objectif OMD est de 45 en 2015.

Si les progrès en matière de mortalité infantile ont été trop lents, il existe aussi des disparités considérables et qui sont en fait le reflet de profondes inégalités face à la mortalité. Les écarts sont de 13 points entre le milieu rural et le milieu urbain ; de 84,3 entre D. Nouadhibou et le Guidimagma ; de 57 entre les plus riches et les plus pauvres et de 49 points suivant le niveau d'instruction de la mère!

○ **La mortalité maternelle**

Le ratio de mortalité maternelle est encore l'un des plus élevés de la région avec 686 pour cent mille naissances vivantes en 2007 (enquête MICS) bien loin de la cible qui est de 232. Cette situation est étroitement liée aux dysfonctionnements qui caractérisent l'ensemble du système de santé en Mauritanie. En outre, l'analyse des données disponibles montre de grands écarts selon le milieu, le niveau de pauvreté et d'éducation.

- **La santé de la reproduction**

En matière de santé de la reproduction, le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans était de 9,3 % en 2007 (MICS)¹ alors que les besoins, évalués à 24,6%, ne sont pas satisfaits. Il faut en outre noter que le niveau de l'ISF (indice synthétique de fécondité) est encore élevé (4,6 contre 2,5 au Maroc).

- **L'environnement et l'assainissement**

La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité ne semble pas encore avoir trouvé de réponse appropriée au cours du dernier quart de siècle devant les pressions anthropiques et le faible niveau de mise en œuvre des stratégies pourtant adoptées par les pouvoirs publics. Mais il est vrai que les dérèglements climatiques sont difficilement maîtrisables.

En matière d'assainissement, la situation demeure préoccupante : seuls 22% des ménages avaient accès à un système amélioré d'assainissement en 2008.

- **L'emploi**

En matière d'emploi, la situation de la Mauritanie n'est guère satisfaisante, le taux de chômage (31 % en 2008) et de sous-emploi (14 % en 2008) étant élevé, et le secteur informel très dominant (85 % de l'emploi en 2008). Il y a lieu toutefois de noter que cette cible est trop ambitieuse au regard de la situation socio-économique de la Mauritanie. En effet, la forte prévalence du chômage, la prépondérance de l'emploi informel, la faiblesse du système de protection sociale, la croissance naturelle de la population et de sa jeunesse, combinées aux perspectives de croissance économique moyenne sur la période 2010-2015 (de l'ordre de 5%), au faible lien constaté entre croissance et emploi, et à l'absence d'une stratégie efficace, sont autant de facteurs qui conduisent à penser que la cible ne sera pas atteinte, même si le CSLP III se montre ambitieux en matière d'emploi.

4. LES PERSPECTIVES

À l'heure où se met en place le processus de préparation du CSLP III, l'avancement du pays en matière d'OMD met l'accent sur des déficits et défaillances dans le pilotage et la gestion du développement qui devraient être pris en charge par la prochaine stratégie. Les retards les plus importants concernent la santé, l'environnement et l'emploi. Les déséquilibres les plus forts sont attachés au monde rural, dont la pauvreté est persistante. L'accélération de la marche vers les OMD implique donc une révision des stratégies dans ces domaines, le rapport suggérant des orientations allant dans ce sens. Il est clair qu'une accélération de la réduction de la pauvreté qui permettrait de se rapprocher de l'objectif 1 des OMD suppose une révision

¹ Ce taux est pourtant de 63% au Maroc et 66% en Tunisie

profonde de la stratégie de développement en milieu rural, et une mise en œuvre effective de ces nouvelles orientations.

Mais au-delà des stratégies, une sensible amélioration de la gouvernance politique, économique et administrative semble **indispensable**. Elle seule garantira que les orientations retenues soient effectivement mises en œuvre et leur impact suivi et évalué.

La Mauritanie dispose des atouts nécessaires pour relever ces défis.

Une réorientation des stratégies, nourries par les enseignements des enquêtes sur les ménages, est donc nécessaire et devra être complétée par un renforcement du statut du CSLP III et de sa mise en œuvre. C'est à ces conditions que le concours des Partenaires techniques et financiers de la Mauritanie pourra avoir un réel impact.

Tableau synthétique de suivi des OMD

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Objectif OMD en 2015
1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté	56.6%	42%	28.3%
	Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	Proportion emploi/population	nd	27%	
		Proportion des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux dans l'emploi total	nd	69.6%	
		Chômage	Nd	31.2%	
Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	2. Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	47%	39.4%	23.5%	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	Cible 2 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans le primaire	49%	71%	
		Proportion des élèves commençant la 1 ^{ère} année et qui atteignent la dernière année du primaire	73,8%	49,3%	
		Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes	45,8%	77,5%	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3. : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Rapport filles/garçons dans le primaire	0,72%	1,02%	
		Proportion des femmes au parlement	–	17,8%	
		Proportion des femmes au gouvernement	4%	20%	
		Proportion des femmes dans les collectivités	–	30%	

4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Cible 4 : Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité infanto-juvénile au niveau national(en nombre pour 1000)	137	122	45%
		Taux de mortalité infantile au niveau national (pour mille)	144	77	45%
5. Améliorer la santé maternelle	Cible 5A : Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Ratio de mortalité maternelle (pour 1000000 naissances)	930	686	232
	Cible 5.B : L'accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	40%	60,2%	

5. Améliorer la santé maternelle	Cible5.B : L'accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015	Proportion des femmes (15-49ans) ayant accès à des soins prénatals adéquats	28%	87%	
		Pourcentage de femmes enceintes ayant :		80,8%	
		-Reçu des soins prénatals au moins une fois pendant la grossesse		72%	
		-Reçu 4 consultations prénatales au moins pendant la grossesse			
		Proportion de femmes mariées (15-49) utilisant une méthode contraceptive		9%	
		Besoins à couvrir en matière de planning familial		24,6	
		Indice synthétique de fécondité	5,1	4,6	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Cible6 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Nombre de cas de paludisme détectés sur 1000 personnes (estimé)	127	63	
		Nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans dus au paludisme sur le nombre total		6%	
		Proportion d'enfant de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée dans les régions endémiques		50%	
		Proportion de femmes enceintes dormant sous une moustiquaire imprégnée dans les régions endémiques		47,1%	
		Proportion de femmes enceintes utilisant un traitement préventif contre le paludisme dans les régions endémiques		95,2%	

7. Assurer un environnement durable	Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Proportion du territoire couverte par la forêt	0,4%	nd	
		Émission CO2, totale (en Mt)	2,6	2,6	
		Émission CO2 per capita(en t)	1,3	0,8	
		Émission CO2 par \$ 1 de PIB(PPP)	0,7	0,44	
	Cible 7.B : Réduire la perte de biodiversité, en réalisant, en 2010, une réduction significative du taux de perte	Proportion de zones terrestres et marines protégées		0,6%	
	Cible7.C : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des gens sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement	Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable	37%	62%	
Proportion de la population utilisant une installation d'assainissement améliorée			21,8%		
Cible7.D : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis					
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire				
		Cible 8.B : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement			
		Cible 8. C : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous			



RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS MAURITANIENS :
UNE VOLONTÉ DE RÉCONCILIATION NATIONALE

Mai 2010

NOTE SUR LE RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Les événements survenus en 1989, entre la Mauritanie et le Sénégal, ont été à l'origine du déplacement de plus de 70 000 Mauritaniens vers le Sénégal et le Mali où ils ont trouvé asile. Des dizaines de milliers d'entre eux ont regagné le pays dans les années 1990, notamment au cours de la période 1996-1998, grâce à la mise en œuvre d'un Programme Spécial d'Insertion Rapide (PSIR), dont l'exécution a été assurée par les autorités mauritaniennes, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Ce programme a permis de faciliter le retour d'environ 35 000 personnes, dans les Wilayas du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha. On estime également à environ 15.000 personnes le nombre des réfugiés qui sont rentrés spontanément en dehors du PSIR. Cependant, le Programme n'a pas touché l'ensemble de la population concernée, dont une partie (environ 5 000 ménages) est restée dans des camps.

Les changements intervenus le 3 août 2005 ont ouvert la voie à une démocratisation plus franche de la vie publique en Mauritanie (liberté de presse, reconnaissance de partis politiques et d'organisations de la société civile, etc.), d'une part et à l'organisation d'élections libres et démocratiques.

Tout ce processus s'est déroulé sur la base d'un large consensus, en particulier autour du retour des réfugiés et de la question de l'esclavage.

Des consultations nationales associant les partis politiques et la société civile avaient été lancées, à cet effet, en juillet 2007, en vue du retour des communautés de réfugiés vivant au Sénégal et au Mali. Cette phase s'acheva par la tenue de journées nationales de concertation et de sensibilisation autour des modalités de rapatriement de ces populations (20-22 octobre 2007) à l'issue desquelles un document cadre destiné à résoudre ce grave problème fût adopté. Ce document cadre définit notamment les institutions nationales et régionales, chargées de l'organisation du retour volontaire des réfugiés et de leur insertion durable au sein de la communauté nationale. Il s'agit entre autres de la Commission Nationale d'Identification pour le Rapatriement et de l'Agence nationale d'appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIR).

Les conclusions des Journées Nationales de Concertation et de Mobilisation sur le Retour des Réfugiés et le Règlement du Passif Humanitaire tenues les 20, 21 et 22 novembre 2007 entrent dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, dont l'exécution est confiée à l'Agence Nationale d'Accueil et d'Insertion de Réfugiés (ANAIR).

Pour concrétiser cette volonté, les Gouvernements mauritanien, sénégalais et le HCR ont signé le 12 novembre 2007, un Accord Tripartite qui en constitue le cadre légal des opérations de rapatriement.

2. CRÉATION DE L'ANAI ET BILAN DE L'OPÉRATION RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS :

C'est ainsi que l'Agence Nationale d'Accueil et d'Insertion de Réfugiés (ANAI) fut créée par Décret du 2 janvier 2008, avec pour mission :

- Accueillir et réinsérer les Mauritaniens vivant en dehors du pays suite aux événements de 89 ;
- Créer à ces compatriotes les conditions d'une vie décente et pérenne ;
- Favoriser leur intégration dans leur environnement naturel et social ;
- Réparer les préjudices subis par les autres catégories de rapatriés ;
- Contribuer au développement économique et social des zones d'accueil ;
- Créer un climat favorable à l'unité et à la réconciliation

Aux termes du décret portant création de l'ANAI, l'Agence a « pour mission générale d'accueillir et assurer l'insertion des réfugiés rapatriés du Sénégal et du Mali ; d'apporter l'appui aux administrations et aux commissions en charge de l'identification, du retour, et de l'accueil des réfugiés et de contribuer au développement économique et social des zones concernées. À ce titre, elle met en œuvre, en rapport avec les autorités administratives, le plan d'appui et d'insertion des réfugiés ».

Les nouvelles autorités du pays issues du Mouvement de Rectification du 6 août 2008 se sont engagées à apporter à ce problème une solution définitive et durable. Cette volonté politique a été maintes fois exprimée par le Président de la République, avant et après son élection le 18 juillet 2009.

À cet égard, le Président de la République a réaffirmé, à chaque fois, la volonté des nouvelles autorités de résoudre définitivement le problème des réfugiés dans les meilleures conditions, pour réparer les injustices commises à leur égard.

Les opérations de rapatriement ont débuté le 29 janvier 2008 et se sont achevées le 31 décembre 2009, avec, au total, le retour effectif de 19 048 personnes (soit 4 726 familles) réparties dans 117 sites d'accueil. Au total, cette opération a nécessité l'organisation de 79 convois dans les régions du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimakha et de l'Assaba.

Dans le cadre de ces opérations de rapatriement, l'ANAI a fourni un appui à l'installation des familles nouvellement arrivées. Elle a notamment mis en place et exécuté un programme d'accueil et d'appui à la première installation destiné exclusivement aux populations nouvellement rapatriées et qui comprend principalement une dotation d'accueil pour les familles rapatriées. Cette dotation, définie en concertation avec les familles bénéficiaires, inclut l'achat de vaches laitières, l'embouche ovine et l'aviculture familiale, l'approvisionnement de magasins communautaires en produits alimentaires (pré Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité ou SAVS), la fourniture de médicaments de base et de matériel pour la teinture aux groupements coopératifs féminins ainsi des extensions d'adduction d'eau et/ou la construction de nouveaux forages et d'aménagement hydro-agricoles.

Elle a également réalisé des activités dans le domaine social (éducation et santé) et dans celui du renforcement de la cohésion sociale (mosquées, activités socioculturelles, etc.).

En ce qui concerne les réfugiés installés au Mali, l'opération de rapatriement démarrera dès la signature d'un accord tripartite entre ce Pays frère, le HCR et la Mauritanie.

Cette opération, dont le coût global est de 2 milliards d'ouguiya par an (environ 7.7 millions \$US/an), entièrement pris en charge par l'État Mauritanien depuis 2008 en dépit de ses difficultés économiques et financières, traduit la volonté des Autorités de clore définitivement ce douloureux problème.

Quant aux organismes internationaux, le HCR, dans le cadre de son mandat a obtenu une aide de la communauté internationale pour assurer la couverture des besoins immédiats des rapatriés en matière de logistique, d'abris provisoires, de paquets de retour (articles non alimentaires ainsi que des kits d'abris plus permanents), l'approvisionnement en eau, des activités génératrices de revenus, des cours de rattrapage pour les enfants rapatriés, des activités agricoles et des formations professionnelles. En attendant leur autosuffisance effective, le PAM a également fourni à ces rapatriés une aide alimentaire pour 90 jours. Le HCR se propose aussi de réaliser des forages, des puits et des extensions de réseau d'eau dans quelques sites en complément de ce que fait l'ANAIK.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES BESOINS

Les besoins des populations ont été identifiés par le biais de plusieurs études dont notamment l'étude d'évaluation rapide réalisée en partenariat avec l'Université de l'Arizona du 17 au 30 mars 2008 et dont les résultats ont été validés par le Gouvernement et les Représentants des partenaires techniques et financiers. L'expérience d'intervention de l'ANAIK, acquise durant la période 2008-2010, a permis de déterminer de manière exacte la nature ces besoins.

Cette évaluation montre que les préoccupations et attentes des populations des sites portent sur les questions d'accès aux services sociaux de base (eau, éducation, santé), à des revenus décents (micro-crédit), de préservation/restauration de l'environnement, et de maintien de la paix sociale.

Les infrastructures de base des villages d'accueil des familles de rapatriés sont généralement en mauvais état, voire inexistantes. Lorsqu'elles existent, ces infrastructures ne permettent pas la couverture des besoins des populations bénéficiaires.

Dans le domaine de l'habitat, les rapatriés ont bénéficié de l'octroi de parcelles de terrain de la part de l'État et de matériaux de construction pour un abri sous forme de hangar, par famille de trois personnes et plus. Toutefois, ces abris ne répondent toujours pas aux besoins des populations (taille) et ne tiennent pas compte de la sociologie du milieu. D'où la nécessité de mettre en place un programme d'habitat social adapté (constructions en dur) à la taille de la famille, aux variations climatiques et à la sociologie.

S'agissant des infrastructures scolaires, tous les sites ne disposent pas de salles de classe. Les sites pourvus d'écoles ont des salles insuffisantes et souvent inadaptées (mbar).

Les structures existantes ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins des populations rapatriées. Par ailleurs, les infrastructures scolaires ne sont pas sécurisées, ne répondent pas aux normes en matière d'hygiène et ne sont pas équipées en cantines scolaires dont on sait que l'existence favorise la rétention scolaire.

Dans le domaine de la santé, les infrastructures de base sont quasi inexistantes. Moins de cinq sites sur une centaine disposent d'une structure. Il faut signaler la formation d'agents communautaires de santé, sous l'égide de l'UNICEF et l'organisation de caravanes de santé, sous l'égide du HCR. Toutes ces actions demeurent cependant insuffisantes au regard des besoins. Il est donc nécessaire de mettre en place des structures de santé (case, poste et centre), pour permettre l'accès aux soins de base aux populations cibles.

Il est vrai que dans ce domaine, la situation des sites n'est pas très différente de celle des autres agglomérations rurales.

S'agissant de l'accès des populations à l'eau potable, celle-ci fait défaut dans plusieurs sites. L'ANAIIR a mis en œuvre un programme comprenant la réalisation de forages, le raccordement aux réseaux existants, le creusement de puits et le traitement de l'eau du fleuve au profit de 50 sites. Le HCR met également en œuvre un programme d'accès à l'eau pour un certain nombre de sites.

Toutefois, en tenant compte des besoins de l'ensemble des populations concernées (rapatriés et population d'accueil), ces réalisations sont restées bien en dessous des besoins.

L'eau constitue l'une des priorités du programme, parce qu'indispensable à la consommation humaine, mais aussi aux activités prioritaires de la zone, à savoir l'agriculture et l'élevage.

S'agissant des activités agropastorales, la zone d'accueil peut être classée en deux catégories, la première est constituée de localités où l'élevage constitue une activité prépondérante. Dans ces localités, l'élevage pratiqué est essentiellement de type extensif. Les contraintes rencontrées par les éleveurs sont relatives à l'insuffisance des ressources fourragères et des points d'eau ; l'absence et/ou l'insuffisance de la disponibilité des services de soins vétérinaires.

La deuxième catégorie est constituée de localités où les populations pratiquent essentiellement l'agriculture (cultures sèches et cultures irriguées).

Les problèmes recensés sont relatifs à la question du foncier, à l'insuffisance des superficies de périmètres aménagés, au coût élevé des charges d'exploitation, à l'aménagement sommaire des périmètres irrigués et à leur dégradation avancée sous agents d'érosion, au faible prix versé au producteur, au faible niveau d'accès au crédit pour des productions autres que le riz et au faible accès aux équipements de préparation des sols et de post-récoltes.

L'expérience de ces deux années d'intervention a permis de déceler une grande vulnérabilité des ménages (absence des revenus et chômage des jeunes), notamment des femmes (dont certaines sont des chefs de ménages) et des jeunes. La mise en œuvre d'un programme d'activités génératrices de revenus par l'ANAIIR (boutiques communautaires, moulins à grains, opérations de teinture, de pêche, d'aviculture, etc.) a contribué à réduire en partie cette vulnérabilité. Toutefois, un programme plus important, en faveur des rapatriés et des populations d'accueil, devra être mis en place.

Elle a également permis de vérifier que la différence de traitement entre population rapatriée et population d'accueil est porteuse de conflits. Cette tension est davantage aiguës par les problèmes liés à l'accès aux ressources (terres, eau). Le programme pilote de prévention de

conflits mis en œuvre conjointement par le PNUD et la Mauritanie intervient dans un nombre très réduit de sites (8).

Il est donc nécessaire de prendre en considération les besoins plus importants dans ce domaine, afin de prévenir et de gérer les conflits éventuels.

4. NÉCESSITÉ DE SUIVI ET ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'APPUI À L'INSERTION DES RAPATRIÉS ET AU DÉVELOPPEMENT LOCAL (PIDL)

Au-delà de cette phase d'accueil et de la satisfaction des besoins immédiats des populations, il convient, en raison des multiples problèmes récurrents, de garantir à ces populations des conditions de vie décentes de favoriser leur intégration dans leur environnement social et naturel et de renforcer les facteurs de cohésion sociale entre les communautés.

C'est en vue de consolider ces acquis encore fragiles que l'ANAIR propose un programme d'insertion des populations qui s'articule parfaitement avec les priorités nationales en matière de développement, en particulier celles définies dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et notamment les axes relatifs à l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ainsi que l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base.

Le Programme d'Appui à l'Insertion des Rapatriés et au Développement Local (PIDL), conçu à cet effet, vise à contribuer à une insertion réussie et durable des rapatriés mauritaniens rentrés dans le cadre de l'accord tripartite Sénégal-Mauritanie-UNHCR et à favoriser l'intégration harmonieuse de ces rapatriés avec les populations d'accueil. Il vise également le développement intégré des zones d'accueil des rapatriés par une exploitation efficiente des potentialités agro-sylvo-pastorales et à renforcer la cohésion sociale au sein des communautés.

Le programme est destiné aux nouveaux rapatriés (19 048), aux réfugiés de retour spontané dans les années 90 (hors PSIR), aux réfugiés ayant bénéficié du PSIR et aux populations des zones d'accueil dans cinq wilayas, soit environ 600 000 personnes. Le programme, qui sera exécuté sur une durée globale de 36 mois (2011-2013) par l'ANAIR, comprend des composantes dans le domaine des infrastructures de base, des activités agro-sylvo-pastorales, des activités génératrices de revenus et de l'habitat social. Il comprend également des activités relatives au renforcement des capacités et de la cohésion sociale des populations. Ainsi, le programme contribuera au développement d'activités productives dans une zone aux potentialités insuffisamment exploitées. Il permettra un meilleur accès aux services de base pour des populations vulnérables et contribuera au renforcement de l'autonomie des populations concernées et à la réduction de leur dépendance à l'aide humanitaire. Il permettra de réduire les disparités économiques entre les ressortissants revenus et les populations locales dans les zones de retour.

Ce programme est également en adéquation avec les plans régionaux de lutte contre la pauvreté des wilayas concernées. Il faut souligner que la zone d'intervention du programme recèle des potentialités agricoles et sylvo-pastorales importantes. À cet égard, la vallée du fleuve Sénégal comporte 137 000 ha de terres irrigables. Seulement 47 000 ha de cet

ensemble connaissent un aménagement dit brut, dont moins de 20 000 ha sont effectivement exploités.

Un organe technique de coordination dirigé par l'Agence et comprenant les représentants des partenaires techniques et financiers sera créé pour assurer la transparence de la gestion. Cet organe de coordination se réunira régulièrement pour évaluer l'état d'exécution des actions entreprises et planifier les actions envisagées. Il est à rappeler que l'ANAIIR dispose d'une expérience réussie en matière de coordination avec les partenaires techniques. En effet, dans le cadre de l'exécution de son programme d'accueil et d'appui à la première installation, l'ANAIIR a mis en place un système de coordination efficient entre les différents intervenants dans l'opération de rapatriement et d'insertion des rapatriés où des réunions et hebdomadaires et mensuelles ont respectivement lieu au niveau local et au niveau national.

Certains des projets proposés par l'ANAIIR ont été retenus dans le portefeuille de projets à soumettre aux partenaires dans le cadre de la Table Ronde.

Pour suivre les activités de l'ANAIIR, vous pouvez visiter son site : www.anair.mr



**État de mobilisation des financements extérieurs
depuis le dernier Groupe Consultatif de
décembre 2007**

Mai 2010

ÉTAT DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

I. Introduction :

La Communauté des Partenaires s'était fortement mobilisée autour de la Mauritanie à l'occasion du Groupe Consultatif (GC) organisé à Paris en décembre 2007. Les engagements financiers souscrits au terme de cette rencontre visaient à financer les gaps liés au financement de la stratégie nationale de développement en l'occurrence le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II).

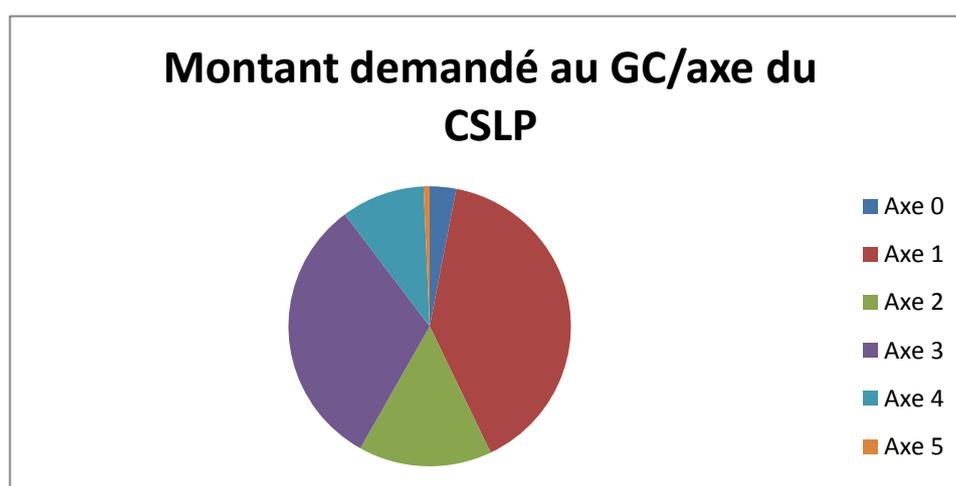
Il a été constaté que la mobilisation des financements n'a pas été à la hauteur des engagements à partir du troisième trimestre 2008. La faiblesse de la mobilisation des financements (25%) constatée depuis trois ans s'explique notamment par la crise politique intérieure qui a affecté les relations entre la Communauté Financière Internationale et la Mauritanie.

Après la conclusion d'un programme économique avec le FMI, la Table Ronde marquera l'étape ultime de la normalisation des relations entre le pays et ses partenaires techniques et financiers. À la veille de cette rencontre, il y a lieu de faire le point sur l'état de mobilisation des engagements pris lors du GC.

II. Le Groupe de Décembre 2007

A. Besoins en Financement Exprimés

Le montant global qui demandé lors de cette manifestation était de 388.346.120.000 Ouguiyas (1.618.110.000 dollars US), dont la répartition par axe du CSLP se présente comme suit :



N°	Intitulé de l'Axe	Millions UM	Millions dollars
Axe 0	Environnement et Aménagement du Territoire	11.749,00	48,95
Axe 1	Accélération de la croissance	154.765,22	644,86
Axe 2	Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres	59.407,00	247,53

Axe 3	Ressources humaines et accès aux services de base	122.551,00	510,63
Axe 4	Gouvernance et renforcement des capacités	37.183,90	154,93
Axe 5	Pilotage, suivi-évaluation et coordination	2.690,00	11,21
		388.346,12	1.618,11

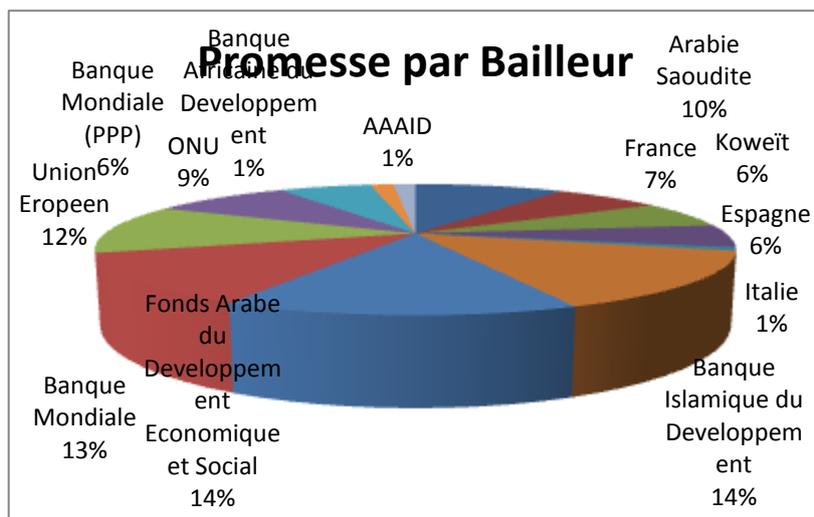
Les documents présentés comportaient également une répartition du montant demandé par secteur et par projet, dont le détail est disponible par ailleurs.

B. Engagements (Pledging) par Bailleur

Durant la tenue du Groupe Consultatif, la Mauritanie a pu obtenir auprès de ses partenaires au développement qui se sont exprimés, un engagement pour la mobilisation de deux milliards cent quatre millions de dollars américains (2.400.000.000), destinés au financement des projets de développement. La répartition de ce montant par bailleur est dans le tableau suivant.

Nom du Bailleur	Montant en US Dollars
Fonds Saoudien pour le Développement (FSD)	201.200.000
France	143.000.000
Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA)	136.000.000
Espagne	117.600.000
Italie	17.640.000
Banque Islamique du Développement (BID)	300.000.000
Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)	300.000.000
Banque Mondiale (BM)	263.000.000
Union Européenne (UE)	255.440.000
Système des Nations Unies (SNU)	184.400.000
Banque Mondiale (PPP)	125.000.000
Banque Africaine de Développement (BAD)	31.320.000
(AAID)	30.000.000
TOTAL	2.104.600.000

D'autres partenaires au développement qui ont pris part à ce Groupe Consultatif n'avaient à l'époque pas fait d'engagement. Il s'agit du Japon, des USA, de la Corée, de la Chine, de l'Allemagne, des Emirats Arabes Unis, de l'OPEC et du CILSS.



III. Évolution de la mobilisation des financements après la tenue du Groupe Consultatif

Depuis la tenue du Groupe la mobilisation des ressources n'a pas été au niveau escompté pour diverses raisons : (i) la crise institutionnelle que le pays a connu et qui a conduit au gel momentané de certaines coopérations (ii) les chocs extérieurs notamment la crise financière internationale, la récession économique mondiale, la crise alimentaire (iii) le faible degré de maturité de la plus part des projets inscrits dans le PIP.

Néanmoins, certaines étapes ont été franchies sur le chemin de la concrétisation des engagements des partenaires. Une table ronde des partenaires arabes et islamiques s'est tenue à Nouakchott au mois de mars 2008 regroupant le FADES, le FSD, le FKDEA, la BID, le AAAID et le Gouvernement. À l'issue des discussions et en présence des départements techniques concernés, les différentes parties ont abouti à la signature d'un accord de principe sur un plan de financement décliné par bailleur et par secteur. À cette occasion, la BID et AAAID ont porté leurs engagements, respectivement, à sept cents millions de dollars US (700.000.000 USD) et cent millions de dollars US (100.000.000 USD).

Un Accord portant sur le 10e FED a été également signé avec l'Union Européenne. Notre pays à l'instar des autres ACP a procédé à la signature du Document Stratégie Pays (DSP) assorti d'un Programme Indicatif National (PIN) qui porte sur un montant de 156 millions d'Euros. Ce concours porte sur les possibilités d'intervention de l'Union Européenne dans notre pays sur la période 2008-2013. Ce document de partenariat fait ressortir deux principaux axes de concentration ; la gouvernance et les transports en l'occurrence.

Par ailleurs, plusieurs conventions de financement ont été signées avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Dans le cadre des engagements du groupe consultatif, les financements mobilisés concernent essentiellement les secteurs de l'hydraulique urbaine (complément au projet Aftout Es Saheli), le secteur de l'énergie (électrification de la vallée et projet d'urgence de Nouakchott), le secteur rural (aménagement du Lac de Rkiz) et l'éducation (complément pour la réalisation du projet de construction de la Faculté de Sciences et Techniques.

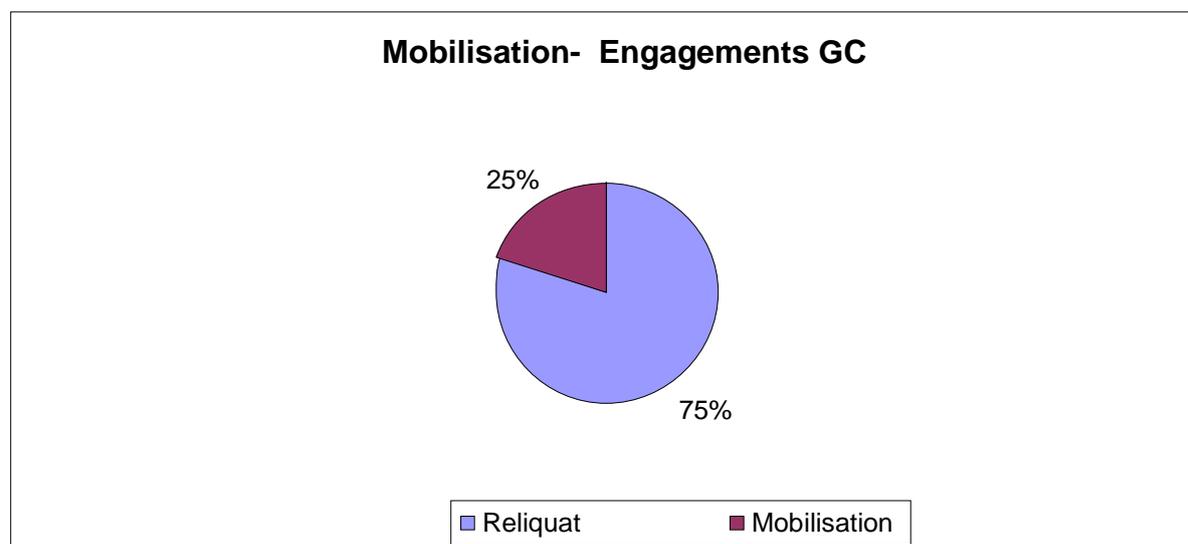
La liste et l'objet de ces conventions sont disponibles.

IV. Bilan de la mobilisation des financements depuis décembre 2007

A. Le Niveau de Mobilisation

Malgré le fait que les promesses des partenaires ont excédé les montants demandés au Groupe Consultatif, la mobilisation de ces financements reste encore faible. Le taux actuel de cette mobilisation est d'environ 25% hormis les partenaires qui n'avaient pas fait d'annonce lors de la séance de « pledging ». Le tableau ci-dessous, en millions de Dollars US, souligne la différence entre l'engagement pris par les bailleurs de fonds au Groupe Consultatif et la contractualisation de ces engagements par des conventions de financement signées. Il fait apparaître également l'état des financements mobilisés en dehors du pledging des bailleurs de fonds au Groupe Consultatif.

Engagement Groupe Consultatif (GC)	Mobilisation		Reliquat GC
	Dans le cadre des engagements du GC	En dehors du pledging lors du GC	
2 104 600 000	530 047 400	891 024 000	1 574 552 600



B. Contraintes liées à la mobilisation des financements

Compte tenu des contraintes déjà évoquées, la performance en termes de mobilisation des financements reste affectée par certains handicaps liés à la faiblesse des administrations nationales dans la maîtrise des cycles de projets. En effet, les PIP sectoriels comportent généralement très peu de projets arrivant au stade de maturité. En l'absence de fonds d'études, les départements sectoriels restent assez souvent au stade d'idée de projet jusqu'à l'obtention

du financement et c'est à ce moment que commence le processus de maturation du projet, avec les implications sur les délais d'exécution et les effets négatifs qui en résultent sur les portefeuilles avec les bailleurs de fonds.

À cela s'ajoute un autre élément non moins contraignant qui est celui lié à la concessionnalité des prêts. En effet, il convient de plaider auprès des partenaires et de veiller à ce que les prêts accordés respectent les conditions de concessionnalité convenue avec le FMI (élément don supérieur à 35%). La règle est toutefois flexible, car des projets rentables dans des secteurs critiques pour le pays peuvent éventuellement être financés sur financements non concessionnels s'il n'est pas possible de mobiliser suffisamment de fonds concessionnels.

Le respect de cette règle, justifiée pour assurer la viabilité de la dette et éviter l'endettement excessif connu dans le passé, entraîne des délais supplémentaires dans les négociations sur les ajustements à entreprendre et portant, ainsi des retards dans la mobilisation des ressources voire leur annulation.

Dans ce contexte le Gouvernement a pris un certain nombre de dispositions pour l'amélioration de situation notamment (i) la réalisation d'un programme d'Investissement Public (PIP) comportant des projets matures (ii) la création d'une agence pour les études et le suivi e projets (iii) un programme de réforme destiné à assainir l'appareil administratif et amélioré la capacité d'absorption de l'État (iv) l'adhésion du pays à la déclaration de Paris particulièrement par rapport à son aspect lié à l'harmonisation et la mise en œuvre des mesures qui en découleraient.



ÉTAT D'AVANCEMENT DE
L'ÉLABORATION DU CSLP III

Mai 2010

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CSLP III

1. PRÉAMBULE:

Dans le but de réaliser rapidement les engagements du Programme du Président de la République en matière de lutte contre la corruption, l'insécurité, la pauvreté et l'exclusion, qui doivent être en parfaite adéquation avec les orientations et les objectifs du CSLP, le Gouvernement a inscrit l'exercice d'actualisation du CSLP parmi ses priorités.

Avec l'approche de l'achèvement de la période couverte par le CSLP II (2006/2010), et dans le but de doter le Gouvernement d'un plan d'action permettant la mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement pour assurer le financement du dit programme, le gouvernement s'est engagé à partir d'une communication présentée en conseil des Ministres le 15 janvier 2010 dans un processus de révision du CSLP et de formulation de son 3ème plan d'action pour la période 2011- 2015 (CSLP III).

Pour l'élaboration du troisième plan d'action 2011-2015, l'approche participative demeure une orientation fondamentale avec des efforts majeurs qui seront consentis pour en améliorer la qualité et la portée en s'appuyant sur les enseignements tirés des dix années de mise en oeuvre du CSLP.

Plus particulièrement, la révision doit porter sur les éléments suivants :

- Produire un nouvel état des lieux de la pauvreté à la lumière de l'EPCV 2008 qui doit faire ressortir le profil et la dynamique de la pauvreté dans le pays à travers les indicateurs fondamentaux tels que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté tout en analysant ses principaux déterminants et ses tendances.
- Dresser le bilan de mise en œuvre du plan d'action 2006-2010 suivant une approche d'analyse des forces et des faiblesses d'une part et les opportunités et les risques d'autre part, ce qui offrira la possibilité d'évaluations périodiques régulières CSLP à travers l'actualisation de la batterie d'indicateurs pertinents et « renseignables ».
- Dégager une nouvelle vision assortie d'une révision des objectifs de moyen et long termes et la définition de nouvelles orientations stratégiques en parfaite adéquation avec le Programme du Président de la République et leur traduction en actions prioritaires.
- Prioriser les axes du CSLP en fonction des priorités du Programme électoral du Président de la République
- Identifier les conditions nécessaires à une bonne exécution et un meilleur impact du plan qui constituent d'ailleurs le dernier quinquennat avant la date butoir de 2015 marquant la fin du cadre stratégique et l'atteinte des OMD.

2. LEÇONS TIRÉES DES DEUX PRÉCÉDENTS CSLP

L'expérience de ces dernières années de mise en œuvre du CSLP montre une volonté réelle des pouvoirs publics d'impliquer pleinement les acteurs concernés (Administration, élus, société civile, secteur privé, partenaires au développement) dans la formulation et le suivi/évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté. Une dynamique nouvelle s'est ainsi installée progressivement depuis le début du processus du CSLP, avec un intérêt croissant des élus et des membres des organisations de la société civile pour une participation plus effective dans les politiques publiques. Cette volonté de considérer le CSLP comme un exercice qui concerne tout le monde et auquel tous les segments de la société doivent être associés constitue un capital important pour la réussite du prochain programme.

Cependant, l'efficacité de la mise en œuvre du CSLP et de son dispositif de suivi s'est heurtée à un certain nombre de contraintes dont :

- la faible appropriation du processus par les départements sectoriels où la participation, le suivi rapproché et l'évaluation périodique restent largement liés à la demande et ne sont pas encore complètement ancrés dans les habitudes ;
- le retard relatif à la formalisation du dispositif institutionnel qui n'a été adopté qu'en 2005 avant d'être réorganisé en avril 2007;
- l'absence d'un système opérationnel de suivi/évaluation, qui a conduit à limiter cette fonction à des exercices ponctuels de validation des rapports de mise en œuvre;
- la faiblesse des capacités de planification, d'organisation et de participation au niveau des différents départements sectoriels,
- l'absence d'alignement des différents documents de programmation (CDMT, PIP, Loi de Finances) sur les orientations et les objectifs du CSLP;
- les lacunes en matière d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs.

3. DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE REVISION ET ÉLABORATION DE SON 3E PLAN D'ACTION 2011-2015 :

Le processus de formulation et de suivi de la mise en œuvre du CSLP prévoit, conformément aux dispositions du décret portant organisation du dispositif, la mise en place de plusieurs instances de concertation et de structures techniques qui interviennent aux différents niveaux de celui-ci :

- Comité interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP):
- Comité de Concertation État - Société Civile - Secteur Privé (CCLP) :
- Comité de Concertation État - Donateurs (CCED)
- Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP) :

- 26 Comités Techniques Sectoriels (CTS):

1	Communication en Conseil des Ministres	MAED	Lancement officiel du processus	15 Janvier 2010
---	--	------	---------------------------------	-----------------

- 5 Groupes Techniques Thématiques (GTT)

Ils présentent une composition diversifiée (administration publique, société civile, secteur privé, partenaires au développement) et ont pour vocation de servir d'espaces de réflexion et d'échanges sur les questions transversales de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Ces groupes dont le nombre a été porté à 5 sont constitués suivant les axes stratégiques du CSLP à raison d'un GTT par axe stratégique. Les groupes thématiques émettent des avis sur les rapports qui leurs sont soumis et peuvent susciter la réalisation d'études à caractère transversal. Les Présidents des GTT sont nommés par note de service du Ministre des Affaires Economiques et du Développement.

Les différents GTT ont commencé à travailler depuis le 15 mai et doivent produire et valider leur rapport au plus tard le 06 juin 2010.

4. ÉLABORATION DU CSLP III

Les rapports des GTT serviront à la conception du premier draft du CSLPIII qui sera soumis à l'appréciation du Comité technique de lutte contre la pauvreté dont les recommandations seront intégrées au rapport de base qui sera transmis au CILP puis aux instances de concertation.

Par la suite, il sera procédé à l'organisation, à Nouakchott, durant le 3^{ème} trimestre de 2010, des assises nationales de validation du CSLP III, élargies aux représentants des Comité Régionaux de Développement Economique et Social (CRDES) des wilayas pour s'assurer de la participation de tous les acteurs dans ce processus.

Un calendrier prévisionnel des différentes étapes du processus est joint au document.

2	Circulaire pour l'opérationnalisation des CTS	MAED	Circulaire transmise aux différents Ministères	Janvier 2010
3	Validation note méthodologique par le CILP	CILP	Note méthodologique et calendrier approuvés	Février 2010
4	Mise en place de CTS	Ministères	CTS opérationnels	Février – Mars 2010
5	Mise en place des GTT	MAED	GTT mis en place	15 Mars
6	Seminarisation des Présidents des CTS et GTT	CTLP	Présidents des CTS et GTT sensibilisés sur le processus	Février - Mars 2010
7	Elaboration des Rapport CTS	Ministères	Rapports CTS finalisés	Fin avril 2010
8	Rédaction des rapports GTT	CTLP/ GTT	Rapports GTT disponibles et validés (rapport par axe du CSLP)	Fin Mai 2010
9	Elaboration du premier draft du CSLP III	CTLP/consultants	Draft du rapport de mise en œuvre disponible	Fin Juin 2010
10	Examen du draft du CSLP III	CILP/comités de concertation	Premier Draft du rapport est validé	Juillet 2010
11	Transmission du draft aux PTF pour commentaires	MAED	Recommandations pour améliorer le contenu du document	Juillet 2010
12	Rédaction du draft final sur la base de ce qui précède	CTLP	Le draft final est disponible	15 Septembre 2010
13	Assises Nationales sur la LCP pour examen et approbation du draft final du cslp III	CTLP, Elus, Société civile, Partenaires	Recommandations pour améliorer le contenu du rapport	Octobre 2010
14	Edition, traduction et diffusion du CSLP III	DSP/Cellule CSLP/consultant	Finalisation du Rapport de mise en œuvre	Novembre 2010



ÉTAT D'AVANCEMENT
DE L'ELABORATION DU CDMT^g 2011-2013

Mai 2010

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CDMTg (2011-2013)

1. INTRODUCTION

L'assainissement des finances publiques étant une priorité des Autorités, le Gouvernement estime qu'il est nécessaire d'accélérer le processus de réformes afin d'améliorer davantage la qualité, la transparence et l'efficacité de la dépense publique

La réussite de son programme de développement économique et social à moyen terme reste tributaire de la mise en place d'un cadre cohérent de programmation pluri annuelle des dépenses de fonctionnement et d'investissements qui fait le lien entre la programmation stratégique et la programmation budgétaire.

Aussi, le Gouvernement a l'intention de procéder à l'actualisation du Cadre de Dépense à Moyen Terme global(CDMTg) 2008-2010 qui servira de cadre de référence à l'action publique pour les trois prochaines années (2011-2013).

2. CADRE CONCEPTUEL

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme global (CDMTg) se définit comme un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui précise le cadre dans lequel les départements sectoriels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources financières.

Ainsi, le CDMT s'inscrit dans une logique orientée sur les résultats, faisant référence à la programmation stratégique, à la notion de programme et à l'autonomie de décision des gestionnaires de crédits.

L'établissement d'un lien entre les allocations budgétaires, la fixation d'objectifs et le suivi des performances constituent des dimensions essentielles de l'exercice.

Les objectifs poursuivis à travers l'élaboration du CDMT global sont :

- Ancrer la discipline budgétaire (Conformité des dépenses aux objectifs macroéconomiques)
- Etablir des liens clairs et précis entre la stratégie nationale, les plans d'action sectoriels et le budget de l'État.
- Améliorer l'efficacité dans l'allocation des ressources entre les secteurs en conformité avec le CSLP et les stratégies sectorielles.
- Introduire un système basé sur la performance.

Il s'agit de fixer un cadre rationnel, cohérent et transparent pour les dépenses publiques aussi bien au niveau global que pour chaque ministère.

Le CDMT constitue également un outil de dialogue du Gouvernement :

- avec le Parlement lors de la présentation du projet de Loi de Finances ;
- avec les partenaires techniques et financiers pour une meilleure prévisibilité de l'aide publique au développement.

3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le Cadre budgétaire à moyen terme (CDMTg) 2008-2010, qui a servi de base à la préparation de la Loi de finances initiale de l'année 2008, a été présenté au 5e Groupe consultatif sur la Mauritanie (Paris, Décembre 2007). Il a constitué le premier CDMT global solide, fondé sur une analyse rétrospective à la fois des recettes et dépenses publiques (1999-2006). Il représentait bien un cadre budgétaire à moyen terme (CDMTg) - et non pas seulement un cadre de dépenses - c'est-à-dire un outil de programmation qui accorde une place importante, en amont des choix d'allocations inter et intrasectorielles, aux prévisions de ressources publiques qui fondent le montant de l'enveloppe globale des dépenses.

Pour conduire l'exercice du CDMTg(2011-2013), un dispositif institutionnel de pilotage de l'exercice, largement inspiré de celui du CDMTg de 2007, a été mis en place par note de service du MAED en date du 16/02/2010. Ce dispositif est composé d'un Comité technique de pilotage présidé par un Conseiller du MAED et composé de représentants du MAED et du Ministère des Finances.

Il s'appuiera sur les travaux des quatre groupes thématiques suivants :

- Groupe 1 : Cadrage macroéconomique
- Groupe 2 : Revue des dépenses publiques
- Groupe 3 : Actualisation du Programme d'investissement public (PIP)
- Groupe 4 : Alignement CDMTg/plans d'action sectoriels/CSLP

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier global d'élaboration du CDMTg se présente comme suit :

- Lancement des travaux des groupes de travail : 18/04/ 2010
- Résultats des travaux des groupes : 15/06/2010
- Premier draft CDMTg disponible : 30/06/2010
- Projet CDMT soumis au Gouvernement : 15/07/2010

Le CDMT global fera l'objet d'une actualisation annuelle en vue de tenir compte des évolutions économiques et sociales enregistrées et de servir de base à l'élaboration des prochaines Lois de finances.